

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTERAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT: (Payable d'avance)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, \$1 0 0  
Abonnement à l'Album mensuel, littéraire et médical, \$1 0 0  
Aux deux publications réunies, \$2 0 0

PRIX DES ANNONCES.  
Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 cts.  
Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 cts.  
Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 cts.  
Au-dessus par lignes, 10 cts.  
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Afranchir les lettres.)

Education.

Industrie.

Progres.

## Contemporains Illustres.

M. DE CORMENIN.

Personne plus que moi ne rend justice aux lumières et à la rectitude d'esprit de notre honorable collègue M. de Cormenin... C'est principalement dans ses ouvrages que j'ai pu prendre quelques notions de ce qu'on appelle le droit administratif.—Discours de M. Dupin.—Séance du 5 juillet, 1823.

Ah! si vous m'inspirez, vierges de l'Hyppocrène, J'irai, je veux redire aux nymphes de la Seine Les exploits immortels de nos jeunes guerriers. Puisse leur noble chef, approuvant mon délire, Détacher de son front et suspendre à ma lyre Un seul de ses lauriers!

Ode de M. de Cormenin sur la bataille de Lutzel, 1813.

Les secours révolutionnaires qui agitent dans leurs bureaux les jeunes gouvernements du Nouveau-Monde font que nous nous serons encore plus étroitement entouré d'un trône de nos rois; que le dogme de l'hérédité royale s'emprunte chaque jour davantage dans nos universelles affections, dans nos convictions et dans nos mœurs.—Discours de M. de Cormenin.—Séance du 21 avril 1829.

Les races dynastiques s'en vont, et peut-être avant qu'un demi-siècle ne s'écoule, le soleil dans sa course ne les verra plus sur la terre d'Europe.—M. de Cormenin, en 1832.—Lettres sur la liste civile, page 150.

Si Timon possède toutes les qualités éminentes de l'écrivain, il a de plus ce qui manque trop souvent, la fermeté de caractère et ce don de prévoir qui n'appartient qu'aux esprits supérieurs.—Études sur Timon, par M. Chappuis-Montarville.

Il vaudrait mieux faire des discours que des pamphlets.—M. Dupin, sur M. de Cormenin.

La bonne question! Qu'est-ce donc qu'un pamphlet? Mais c'est parfois une puissance plus formidable que les harangues parlementaires, que les réquisitoires des procureurs généraux, que les traités de politique, que les gros livres, etc., etc.—M. de Cormenin, Lettres sur la liste civile.

De l'acte de morphine, un grain dans une coupe se perd, n'est point senti, dans une tasse fait vomir, en une cuillerée tue, et voilà le pamphlet.—P.-L. Courier, Pamphlet des Pamphlets.

Si je m'en croyais, j'irais ainsi d'épigramme en épigramme jusqu'aux bouts de mes trente-six pages; chaque lecteur prendrait dans ce salmigondis de citations ce qui lui conviendrait, et je ne trouverais déshonoré d'un travail qui n'a pas grand attrait pour moi, en ce que je l'aborde avec l'agréable perspective de ne contenter personne.

M. de Cormenin a dit en parlant de lui-même qu'il se faisait aimer et haïr jusqu'à la fureur, et il a dit vrai; c'est un de ces dieux populaires pour lesquels il n'y a pas de milieu entre la fustigation et l'incroyable; le lecteur aura naturellement le privilège d'exercer un *lolle général*. La vérité biographique est pourtant un peu tiède de sa nature; or je suis biographe, et j'aime beaucoup la vérité: je connais des gens dont je respecte très fort les idées alors même que je ne les partage pas complètement, qui se sont insurgés en apprenant que j'allais faire figurer, dans une galerie d'illustrations vniens, un nom qu'ils jugent factice et éphémère. A ceux-là j'ai répondu d'abord: qu'ici le pamphlétaire n'est pas tout l'homme; ensuite, ce qu'il y a de plus incontestable pour moi, biographe, dans les pamphlets de M. de Cormenin, c'est leur puissance. Je n'ai mission de faire ni de défaire des célébrités; je les prends toutes faites, je les raconte aussi impartialement que possible, je les caractérise de mon mieux, et de tout le reste je me lave les mains. Que dira la postérité? Je m'en inquiète peu, n'ayant rien à démêler avec elle; acceptera-t-elle nos haïnes, nos enthousiasmes, nos passions d'un jour? Cela n'est guère probable. Réformer-t-elle nos jugements? Pourquoi pas? elle en a réformé bien d'autres. Socrate a été condamné à mort comme corrupteur de la jeunesse, et c'est aujourd'hui le premier des sages; Shakespeare, le créateur, la gloire du drame, était un mince faiseur de sonnets, éclipé comme dramaturge par des ours; Chapelain a été pendant huit jours le plus grand homme de son siècle; il dignait corriger de son auguste main les premiers vers de Racine qui devait, lui, passer comme le café; la postérité a tout simplement rayé Chapelain de ses tablettes, Racine est immortel et le café aussi... Comment la postérité en agira-t-elle avec M. de Cormenin? Mettra-t-elle sur la même ligne le savant juriste et l'artiste passionné; le publiciste grave, mesuré, et le mordant pamphlétaire? C'est deux talents très distincts, et distincts qu'ils sem-

blent ne pas appartenir au même personnage, se nuiraient-ils, se complèteront-ils, ou s'étoufferont-ils réciproquement? je l'ignore; toujours est-il qu'il y a, dans les *Études sur les orateurs parlementaires*, un passage qui m'a fort amusé.

Dans ce passage Timon raille très spirituellement M. Dupin au sujet d'un certain article anonyme du *Dictionnaire de la Conversation*, qu'il met sans façon sur le compte de l'honorable député de la N èvre, et ou il est dit que lui, M. Dupin, est Démétrios à la tribune, Cicéron au barreau et Caton l'Ancien dans les champs: si M. Dupin est vraiment le père de cette ébouriffante comparaison, et cela me paraît bien fort pour pouvoir être avancé sans preuve, Timon a grandement raison de prendre en pitié cette vanité comique et de s'écrier que la flatterie gâte les présidents comme les rois; mais la flatterie ne gâterait-elle pas aussi un peu les pamphlétaires? Tournez la page, s'il vous plaît, et vous trouverez ceci:

"M. Dupin n'a jamais eu qu'une ambition vulgaire et facile à contenter. S'il n'a voulu être que président de la chambre, procureur-général de la cour de cassation et grand-croix de la Légion-d'Honneur, il folloit qu'il fit des discours et non des pamphlets; mais s'il veut *laisser arriver à la postérité, il fallait qu'il fit des pamphlets et non des discours.*" (\*) O nature! Voyez-vous Timon qui blâme le péché dix lignes plus haut, et qui tombe dans le péché dix lignes plus bas? *Viteo meliora proboque, deturiora sequor*, a dit Sénèque; tout n'est que vanité, et nous en tenons tous: graves procureurs-généraux, pamphlétaires célèbres et biographes obscurs, car moi pauvre qui vous parle, j'ai encore à ce moment la fibre si agréablement chatouillée par quelques lignes tombées d'une illustre plume en un certain lieu, au sujet de certaine galerie, que vous me voyez dans un embarras extrême, ne sachant par où commencer, ne pouvant être vrai sous peine d'être ingrat, ne pouvant être reconnaissant sous peine d'être flateur. Heureusement pour moi que l'appréciateur anonyme, refusant ceux qui me jugent trop sévère, me reproche à son tour d'être trop universellement bienveillant. Il prétend que mon indifférence systématique refroidit *ma palette*; hélas! Timon, je n'ai jamais eu ni pinceau ni palette; qu'en ferais-je l'ignorant l'art de m'en servir. J'esquisse grossièrement au crayon, je cherche surtout à attraper tant bien que mal la ressemblance, et je ne passe du coloris qui clabouit quelque fois les yeux, et fait perdre de vue la ligne; mais enfin, puisque vous tenez essentiellement à la couleur, je vais essayer de broyer un peu d'ocre sur la paume de ma main en manière de palette. Si par hasard vous allez trouver dans votre portrait des teintes un peu trop vives, ne vous en prenez qu'à vous-même, qui voulez faire sortir un biographe du cercle de ses attributions.

Et d'abord, vous autres lecteurs, quelle idée vous faites vous de la personne de Timon? une idée probablement très fautive. Méfiez-vous des peintres, ce n'est jamais la figure de l'homme qu'ils peignent, c'est le talent de l'homme, et ces messieurs se croiraient déshonorés s'ils oubliaient de graver dans le regard de Timon un trait qui n'y est pas. Méfiez-vous aussi de vos impressions; ne concluez pas du pamphlet au pamphlétaire; gardez-vous de vous créer suivant vos goûts une image de fantaisie qui ne manquerait pas de poésie en beau ot en laid, mais qui n'aurait rien de commun avec le vrai; venez plutôt avec moi faire une petite visite au monstre dans son antre ou au dieu dans son temple.

L'autre ou le temple est situé au troisième étage d'une belle maison de la place de la Madeleine; l'intérieur en est joli, propre, et même un peu coquet pour un pamphlétaire. Il y a là des livres, des tableaux, des canapés, des fauteuils, et tout un attirail de *confort* qui ne rappelle pas plus la cave de Marat que la cellule de saint Jérôme. Voici maintenant venir le dieu; gare au monstre! Il vous apparaît sous la forme d'un homme d'une cinquantaine d'années, de taille un peu au dessus de la moyenne, démarche lente, parole lente, geste lent, avec une de ces figures auxquelles, pour me servir d'une expression vulgaire, on donnerait le bon Dieu sans confession. La partie la plus saillante, la seule saillante de ce visage, c'est le front, qui est large et haut, bien conformé, avec une arcade sourciliaire très prononcée, un véritable front de penseur. Le regard vous arrive sans dévier, mais il est doux, inoffensif et presque timide; l'attitude est simple, reposée, et, sur l'ensemble de la physiologie, s'épanouit comme un rayon de satisfaction intérieure à travers lequel vous cherchez vainement ce grand remords dont parle M. Fonfrède. Si je suis bon physiologiste, Timon me fait au contraire l'effet d'être très content de lui. Ce qu'il a de plus inoffensif après son regard, c'est sa conversation: vous diriez un sage du Portugal. Parlez-lui de tel ou tel homme pour lequel il a écrit sa plume en poignant, toute sa haine se formule en quelques paroles du genre de celle-ci: "M... ne sait pas écrire"; ou encore: "C'est un orateur terne, sans originalité"; ou encore:

(\*) *Études sur les orateurs parlementaires*, t. 2, p. 82.

Il achète lui-même ses livres à son libraire pour faire croire qu'ils se vendent"; et autres propos épouvantables de même sorte.

Parlez à Timon de ses pamphlets, de la difficulté et du mérite littéraires de ces sortes de compositions, de la publicité retentissante de ses vingt éditions, de sa popularité, de sa puissance; répétez avec lui ce qui est vrai, sinon modeste, quo son style est tour-à-tour *léger, grave, incisif, coloré, nerveux, piquant, joyeux, mordant, logique*, (\*) vous lui ferez plaisir; parlez-lui peu ou point d'un publiciste grave, savant, sérieux, qui s'appelle M. de Cormenin, il n'en a pas grand souci, et j'ai idée que je vais lui déplaire souverainement en me permettant de présenter ici son immense et beau travail sur le *Service administratif* à son pamphlet sur les *Impôts*, et à bien d'autres. "Voyez pourtant ce que c'est que le public, dit-il un jour à quelqu'un de ma connaissance, j'avais soigné ce petit pamphlet sur les *Impôts* d'une manière toute particulière; et c'est peut-être ce que j'ai fait de mieux: eh bien! il n'a eu que trois ou quatre éditions; c'est à moi n'y rien comprendre."

Et ne vous étonnez pas trop de cet enthousiasme de Timon pour le pamphlet, sa *bonne et forte lame*, comme il dit; outre les jouissances de popularité que ce talent lui procure, songez qu'il lui est venu tard. Il avait quarante ans quand ce fils lui naquit; c'est presque un enfant de sa vieillesse, et vous savez, ce sont toujours ces enfants-là qu'on aime le mieux.

Si vous, visiteur, vous êtes un de ces hommes qui pensent que les révolutions se font vite, mais sont lentes à se préparer, et plus lentes encore à s'accomplir; qu'on détruit avec des passions, mais qu'on ne fonde qu'avec des idées, et qu'il s'agit aujourd'hui bien plutôt de fonder que de détruire; que, dans certains cas, à force de vouloir frapper fort, on ne frappe pas juste; si vous n'en êtes qu'à toutes ces grosses vérités banales, qui sont, dit-on l'apanage des esprits étroits, et qu'effrayés des résultats d'une polémique ardente et éfrénée, vous demandiez à Timon où il en veut venir, il vous répondra qu'il ne veut rien renverser, rien briser, rien bouleverser, qu'il veut tout simplement qu'on soit logique. Si vous lui parlez de ce qu'il y a d'impraticable et d'illusoire dans cette *panacée* souveraine du *suffrage universel*, il ne vous en dissimulera ni les obstacles ni les inconvénients, dans l'état des choses, un parlement sorti de ce berceau ne vaudrait pas mieux que celui que nous avons; mais enfin, dira-t-il, il faut être logique: quand on accepte un principe, il faut en accepter les conséquences, etc., etc. Je reviendrai plus tard, si j'ai de la place, sur la logique de Timon appliquée aux affaires humaines.

(A continuer.)

## CORRESPONDANCE

### MINISTERIELLE.

COPIE.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. CARON A M. LA FONTAINE.

Mon cher ami,

Je me fais un devoir de vous écrire la substance d'une conversation que j'ai eue il y a quelques jours à Montréal, avec Mr. Draper, dans laquelle il m'a manifesté le désir de voir quelques-uns de nos amis se joindre à l'administration; voici ce dont il s'agit.

Dès l'échéance, M. Draper sans être aussi explicite qu'il l'a été cette fois, n'avait fait entendre qu'il serait bien flatté de voir quelques Canadiens-Français faire partie de l'Administration, autres que ceux qui y sont déjà. Il m'avait mentionné Morin comme un de ceux-là; et tout en me disant qu'il regardait comme impossible de vous y voir entrer vous-même, à raison des difficultés personnelles existant entre vous et le gouverneur, il me donna à comprendre qu'il y avait moyen de faire disparaître cet obstacle, en vous pourvoyant autrement. Quant à M. Baldwin, il parut être sous l'impression qu'il serait disposé à se retirer de lui-même, et semblait même avoir des informations sur le sujet. Je regardai tout cela comme de simples confidences que je devais garder pour moi, vu qu'il ne m'avait pas autorisé à les communiquer. Quelques jours avant mon départ pour Montréal, je reçus de lui une note me rappelant cette conversation et me priant de lui communiquer les difficultés que je voyais à un rapprochement, afin, disait-il, de s'assurer s'il n'y aurait pas moyens de les

(\*) *Lettres sur la liste civile*, page 203.

faire disparaître. Je lui répondis que devant aller à Montréal, je le verrais et lui ferais là ma réponse.

En effet l'ayant rencontré, après avoir fortement insisté sur les avantages que le public en général, et particulièrement la partie française de la population, retireraient d'avoir dans le Conseil du pays des personnes connaissant les besoins de tous et en état d'y pourvoir; après m'avoir représenté le tort que notre isolement causait au Bas-Canada en entier, mais plus particulièrement à notre portion de sa population, il m'a dit qu'il y avait des difficultés, mais qu'il fallait voir s'il n'y avait pas moyen de les surmonter. La première était de pourvoir de situations les nouveaux venus. Là-dessus il m'a dit que Mr. Viger serait facilement induit à se retirer et que Mr. Papineau ne demandait pas mieux: que c'est deux situations devaient être remplies par des Canadiens-Français: il m'a paru désirer voir Morin Président du Conseil, mais à tout événement pour cette place, il voulait un Canadien. Il a parlé de la situation de Solliciteur-Général qui devait être occupée par un de notre origine, et qui, quoique ne faisant pas nominativement partie du ministère, n'en exerçait pas moins une grande influence sur la conduite des affaires. Il a aussi parlé de la situation d'un Assistant-Secrétaire qui fournirait à son homme des émoluments respectables et qui devait être rempli par quelqu'un ayant ou devant avoir un siège dans le Parlement. Voici à peu près tout ce qu'il pouvait offrir pour le moment à nos amis, qu'ils pourraient eux-mêmes ensuite travailler à faire leur part plus considérable.

Une autre difficulté qu'il a signalée était relative à vous-même. A votre sujet il a dit que rien ne lui serait plus de plaisir que de vous avoir pour collaborateur; mais que le gouverneur et vous ne pouvant vous rencontrer, il fallait renoncer à vous voir faire partie de l'Administration tant que Lord Metcalfe serait au pouvoir; mais qu'il serait injuste de sacrifier un homme de votre importance et de votre mérite; que vos amis seraient bien blâmables s'ils le faisaient, mais que l'on était prêt à faire disparaître cette difficulté en vous plaçant de manière à vous satisfaire. J'ai compris ou il m'a dit que l'intention était de vous mettre sur le Banc.

Quant à M. Baldwin, il n'en a pas dit grand chose; mais j'ai compris comme dans la première conversation dont je vous ai parlé, qu'il comptait qu'il se retirerait de lui-même. Il m'a dit qu'il y avait d'autres détails sur lesquels il était sûr que l'on pourrait s'entendre. Tout ceci m'a été dit avec permission de le communiquer, et même avec prière de faire tout ce qui dépendrait de moi pour effectuer un rapprochement et pour engager quelques-uns des nôtres à prendre dans le conseil les sièges que l'on pouvait faire vider pour le moment.

Je dois vous dire que je suis d'avis que l'état dans lequel nous sommes ne peut pas durer... Ce qu'on nous offre est peu de chose, mais ce pourrait être le commencement de quelque chose de mieux... Il est très possible que je voie mal les choses, mais il me semble que cette ouverture vaut bien la peine qu'on y réfléchisse; je vous la communique dans cette vue afin que vous y pensiez, avec liberté de la communiquer, mais la chose doit être faite avec discrétion.

Tout à vous, ED. CARON.

COPIE

Lettre de l'Hon. R. E. Caron, à M. La Fontaine. (Privée.)

Quebec, 8 Sept. 1845.

Mon cher ami

Vous recevrez avec la présente la lettre que je vous ai écrite hier bien à la hâte, mais qui contient pourtant un récit correct, en substance du moins, de ce qui s'est passé entre M. Draper et moi, et aussi un exposé succinct mais sincère de mes opinions présentes sur l'important sujet qui y a donné lieu. Quelque soit votre manière de voir les choses, que vous vous accordiez ou non avec les miennes, j'espère que vous me rendrez la justice de croire que les motifs que me font agir dans cette circonstance sont honnêtes et désintéressés.

Tout ce que je me suis proposé était de faire part à vous et à M. Morin, de l'ouverture qui m'avait été faite, bien déterminé à ne pas pousser la chose plus loin, si vous étiez d'avis que l'arrangement proposé ou tout autre qui pourrait mettre de nos gens au pouvoir, sont impossibles dans les circonstances. Si tel est le cas, je le regretterai sincèrement, mais je me résignerai et attendrai des circonstances plus favorables.

Quant à la partie de la transaction qui vous regarde, je ne la mentionne seulement pas, étant d'avis que d'après votre position vous devez garder cette affaire comme s'il s'agissait d'un autre et que vous n'eussiez rien à y faire personnellement.

Il n'est pas nécessaire de vous dire que ma lettre d'hier est d'une nature confidentielle; qu'elle ne doit être communiquée qu'à Morin et à tels autres amis dont vous êtes sûr, puisque,

si la démarche entreprise était sans résultat, il serait mieux pour tout le monde que la chose restât entre nous. Écrivez-moi au plutôt et dites moi ce que vous pensez qu'il serait à propos de faire.

Tout à vous, ED. CARON.

Lettre de M. La Fontaine à M. Caron.

Montréal, 10 Septembre 1846.

Mon cher ami,

Je m'empresse d'accuser la réception de votre lettre en date du 8, ainsi que de celle qui l'accompagnait. Ces lettres ne me sont parvenues que tard hier dans l'après-midi. Selon votre désir, je les ai communiquées à notre ami Morin.

En répondant à votre communication, je ne réponds que pour moi seul; et je le fais comme je l'eusse fait, si mon nom n'avait pas été mêlé à vos entretiens avec M. Draper.

Bien que la nature et le but de ces entretiens, en autant que j'y suis concerné, me justifieraient de m'abstenir d'exprimer une opinion, cependant, consultant votre désir, je dois au sentiment de l'amitié que je vous porte, de vous dire franchement ma pensée, mais seulement sur ceux des points de votre lettre, auxquels je me crois appelé à répondre.

Je dois d'abord vous faire remarquer que j'adhère de la tonner de votre lettre, quoique cela n'y soit pas exprimé en termes précis, que vous êtes d'opinion que dans les circonstances où se trouve le pays, la majorité de chaque province doit gouverner respectivement, dans le sens que nous attachons à cette pensée, c'est-à-dire que le Haut-Canada doit être représenté dans l'Administration du jour par des hommes possédant la confiance du parti politique de cette section de la province qui est en majorité dans la chambre d'assemblée, et qu'il en devrait être de même pour le Bas-Canada. Soit; et si c'est là votre opinion, il me semble qu'elle vous fournit les moyens d'offrir à M. Draper des raisons "fortes et irrésistibles" pour soutenir un avis que vous lui auriez donné en harmonie avec cette opinion. Ces raisons se présentent d'elles-mêmes, sans qu'il soit besoin de les énoncer en détail.

L'Administration actuelle, quant au Haut-Canada, est formée sur ce principe, mais pour le Bas-Canada sa formation repose sur un principe contraire. Pourquoi cette distinction entre les deux sections de la province? N'y a-t-il pas dans ce fait là seul une pensée d'injustice, d'oppression même.

La voie que j'ai prise M. Draper pour obtenir le résultat qu'il désire, me paraît être inconstitutionnelle. Personne n'est responsable de la démarche par suite de laquelle vous m'écrivez. Vous n'êtes pas chargé de réorganiser soit en tout, soit même en partie, l'Administration dont il est membre. Vous n'assumez aucune responsabilité. C'est ce qui au premier abord, m'a fait hésiter à vous faire part de mes opinions. S'il en eût été autrement, vous auriez eu le droit d'exiger d'un ami qu'il vous donnât son avis sur ce que vous auriez eu à faire, et en pareil cas je me serais fait un devoir de répondre à votre appel, sans omettre aucune partie de vos demandes, et sans crainte de compromettre qui ce soit.

Si donc aujourd'hui je réponde sur quelques points, vous devez croire que je ne le fais pas sans quelque hésitation.

Ce que l'on vous propose est une répudiation du principe de la responsabilité, en tant qu'il s'agit de son application au Bas-Canada. Puisque M. Draper admet que la section Bas-Canadienne du ministère ne représente pas le Bas-Canada, pourquoi la maintenir? Pourquoi, suivant vos principes, ne pas former une nouvelle Administration pour le Bas-Canada, à l'aide de quelqu'un qu'on chargerait constitutionnellement de le faire? Une Administration ainsi formée serait forte de l'influence que lui donnerait l'appui de la majorité de nos représentants, ferait prévaloir cette assurance légitime dans les conseils, et en retour donnerait au pays toute la garantie qui résulte nécessairement du contrôle qu'exercerait sur elle l'opinion publique. C'est alors, et alors seulement que vous pouvez vous flatter d'avoir dans une Administration, pour faire usage de vos propres termes, "des personnes disposées et capables de soutenir nos intérêts."

Mais l'on vous dit: nous voulons seulement nous adjoindre quelques Canadiens comme Canadiens-français. De ce moment, ceux qui entrent ainsi au ministère y entrent non par suite d'un droit constitutionnel, non par l'action de l'opinion de leurs compatriotes, mais uniquement par suite de la faveur, du bon plaisir d'un gouverneur. De ce moment, l'expérience nous apprend, ils sont sans influence; ils ne sont plus des agents libres, ils ne sont que des instruments entre les mains de ce gouverneur, pour faire mal comme pour faire bien. S'ils ont quelque capacité et quelque talent, ils les font tous constamment servir à jeter la division parmi nous. D'un côté ils cessent bientôt de sentir le frein salutaire de l'opinion de leurs compatriotes; de l'autre, ils s'accoutument à ne consulter que leurs intérêts personnels et souvent même leurs passions. Ils

n'obéissent plus qu'aux volontés arbitraires d'un gouverneur. Voulez-vous que je vous cite des exemples? En voici: M. Dominique Mondelet croyait sans doute être utile à ses compatriotes, lorsque sous lord Aylmer il accepta une place dans le conseil exécutif. Nous l'avons vu presque de suite renier son passé, et plus tard nous l'avons vu voter la suspension des juges Panet et Bédard, et servir lui-même d'avocat à ce tribunal illégal de la cour martiale. Cependant on l'avait appelé au conseil comme Canadien-français. C'est à ce titre que plus tard à une époque assez mémorable nous avons vu MM. DeBartzch, Heney, Quenel, Louis Panet prendre siège dans le conseil exécutif. Ils croyaient sans doute pouvoir servir les intérêts de leurs compatriotes. Ils ont fini par voter la suspension de notre constitution représentative!!

Dans ces derniers temps nous avons encore vu entrer au conseil, par la même porte, MM. Viger et Papineau. Ils ont dit, comme les autres, qu'ils pensaient être utiles à leurs concitoyens d'origine française. Cependant un de leurs premiers actes, commis au grand jour, a été de nous donner pour orateur une personne que nous devons estimer sans doute, mais qui n'entend pas un seul mot de notre langue, et de repousser la candidature d'un Canadien-français, parlant également les deux langues, bien que la voix reconnaissante de leurs compatriotes l'appellât unanimement à cette haute charge. Nous nous plaignons, et surtout vous, du district de Québec, de la répartition injuste des deniers publics dans la dernière session. A qui le devons-nous? Sous les auspices de qui cette répartition a-t-elle été faite? Que MM. Viger et Papineau vous répondent.

Cependant toutes ces personnes invoquaient leur qualité de Canadiens français pour accepter des places. Tous portaient des noms plus connus que celui de M. Taschereau qui, comme eux, n'entre dans l'administration qu'au même titre, et par la même porte, avec la meilleure volonté du monde, de bien faire sans doute. Le même sort l'attend. Un peu plus de division parmi les Canadiens, avec tous ces malheureux effets, voilà tout ce que nous avons à attendre d'un système qu'un journal de Québec vient de proclamer au grand jour, et que je ne puis qualifier autrement que de système de chercheurs de places. Je suis, je vous l'avoue encore à apprendre ce que ce système peut procurer de bon.

S'il était deux noms qui pussent, sous ce système, faire espérer qu'ils exerceraient dans le conseil quelque influence; s'il était deux noms auxquels une administration devait quelque reconnaissance pour s'être adjoints à elle comme Canadiens-français, ces deux noms étaient certainement ceux de Viger et Papineau. Et cependant voilà que M. Draper vous apprend que Son Excellence est prête à leur donner leur congé!! Est-ce au moins pour former une nouvelle administration pour le Bas-Canada? Oh, non, c'est uniquement pour faire un replaçage d'une administration que M. Draper avoue ne pas représenter le Bas-Canada; et que l'on voudrait refaire en substituant aux noms de Viger et Papineau, deux autres noms Canadiens-français à l'aide desquels l'on espérerait sans doute créer parmi nous un peu plus de division que n'en ont créé ceux des premiers. Puisque l'on veut ainsi congédier MM. Viger et Papineau pourquoi ne congédie-t-on pas également MM. Daly et Smith? Est-ce que ces deux derniers représentent plus le Bas-Canada que les deux premiers? Ceux-ci du moins peuvent invoquer un passé, tandis que les deux autres n'ont qu'un présent et je vous en laisse le juge.

Pauvre M. Viger, si c'est là le traitement qu'on lui destine, traitement que l'on dit être prêt à lui administrer, je ne suis pas surpris de voir pour ainsi dire tous les officiers du gouvernement ne parler de lui qu'avec dérision. Deux hommes ainsi placés, ainsi traités, peuvent ils exercer une grande influence sur les délibérations du conseil, et y faire respecter les intérêts de leurs compatriotes? Si cette influence y est nulle, comme on doit le présumer d'après les aveux de M. Draper, M. Taschereau qui ne vient qu'à leur renouveau, et à qui, de plus, la porte du conseil est fermée, peut-il s'attendre à faire mieux qu'eux? Voilà où nous conduira, ou plutôt voilà l'état de choses que perpétuera ce système d'accepter des places à tout prix. Ce qui fait avant tout aux Canadiens-français c'est de rester unis et de se faire respecter. Ils se feront respecter dans le conseil et y exerceront la légitime influence qui leur est due, non quand ils n'y seront représentés que par des instruments passifs du pouvoir, lorsqu'en soit le nombre, mais bien quand ils y seront constitutionnellement représentés par une administration Bas-Canadienne formée en harmonie avec des principes que l'opinion publique ne désavoue pas.

La démarche qu'a faite auprès de vous Mr. Draper, a toute la ressemblance du monde avec celle que Mr. Sullivan fit auprès de vous et moi à Québec en Juillet 1842. On reconnaissait alors que l'administration du temps qui était celle que Lord Sydenham avait léguée à Sir Charles Bagot, ne représentait pas le Bas-Canada. On voulait comme aujourd'hui y ajouter un ou deux noms français seulement comme Canadiens-français. Vous savez tout ce qui s'en est suivi; je n'ai pas besoin de vous le rappeler. La même scène est sur le point de se renouveler, on je me trompe beaucoup, à moins que le système d'accepter des places à tout prix, ne vienne, en combattant les vœux des chercheurs de places, jeter nos compatriotes dans une division et une faiblesse mortelle. Lord Metcalfe est le Lord Sydenham et son successeur sera le Sir Charles Bagot.

J'en viens donc à une conclusion sur laquelle vous ne pouvez pas vous méprendre. C'est qu'en fait d'administration, le Bas-Canada doit avoir ce qui est accordé au Haut-Canada; rien de plus, mais aussi rien de moins.

Voilà l'expression sincère de mes vœux. Si je me trompe l'erreur est mienne. Je le regretterai sans doute; mais adieu, que pourrai-je; je désire avant tout rester en paix avec mes concitoyens qui sont ma conscience.

Je ne puis terminer sans vous dire un mot sur ma position à l'égard de mes amis politiques. Je l'ai souvent dit, et je le répéterai encore, c'est qu'aucune considération qui me soit personnelle, ne doit les empêcher de former partie d'une administration qui, pour le Bas-Canada, serait organisée d'après les principes constitutionnels qui doivent diriger notre conduite. Je ne servirai jamais d'instrument pour diviser mes compatriotes. Si l'on forme une administration qui mérite ma confiance, je la soutiendrai de bon cœur. Si cette administration n'a pas ma confiance, mais qu'elle possède celle de la majorité de mes compatriotes, ne pouvant la soutenir, je me retirerai volontiers de la Représentation, plutôt que de jeter la division dans nos rangs. Si, sous le système d'accepter des places à tout prix, il est des personnes qui, pour un avantage personnel et momentané ne craignent pas de détruire le seul bien qui fait notre force, l'union entre nous, je ne veux pas être et ne serai jamais de ce nombre.

N'ayant aucun désir de tenir secrètes mes pensées ou mes vœux politiques, je vous permets de faire de cette lettre l'usage que vous jugerez convenable.

Je suis avec estime  
Votre ami dévoué  
L. H. LAFONTAINE.

L'HON. E. R. CARON.

COPIE.  
Lettre de l'Hon. E. Caron, à l'Hon. W. Draper.  
Québec, 17 Septembre, 1845.

Mon cher monsieur,  
A la suite de la conversation que j'ai eue avec vous à Montréal, dans le mois dernier, je vous avais promis de me mettre en communication avec quelques personnes influentes appartenant au parti Canadien-Français, afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'effectuer un arrangement qui aurait pour effet de les engager à prendre part à l'administration et à se joindre au parti qui est actuellement au pouvoir. Ma dernière lettre vous aura appris que j'avais travaillé à remplir cette promesse et vous aura mis au fait des raisons qui avaient retardé la conclusion de ma négociation. Ce n'est qu'aujourd'hui que je me trouve en état de vous instruire du résultat de mon entreprise; et dans ce que je vais vous dire, je vous parlerai avec cette franchise que vous devez attendre de moi après la confiance que vous m'avez montrée.

Si je me rappelle bien notre conversation, après avoir observé qu'il y avait dans chacune des deux sections de la province un parti puissant, celui auquel vous apparteniez par le Haut-Canada, et celui auquel j'appartiens par le Bas, vous avez insisté sur les avantages qui résulteraient à tout le pays de la réunion de ces deux partis, de laquelle résulterait une administration forte, jouissant de la confiance de la grande majorité de la province entière. Vous m'auriez représenté le tout encaissé à la partie de la population à laquelle j'appartiens, par isolement dans lequel nous avions été de l'administration des affaires depuis quelque temps, et vous m'avez donné les meilleures raisons du monde pour faire désirer la première de ces choses et faire disparaître l'autre. Quand nous en sommes venus à l'examen des difficultés qui se trouvaient dans le chemin qui conduit à ce résultat, nous nous sommes arrêtés aux suivantes comme étant celles qui nous paraissaient les plus sérieuses.

1°. Tous les sièges du conseil étant remplis, comment faire place à ceux qu'on voudrait y introduire?

2°. Serait-il juste de laisser dehors et d'abandonner certains individus influents et respectés du parti que l'on recherche, et qui cependant, à raison de leur position particulière, ne pourraient faire partie de l'administration tant que le gouverneur actuel serait au pouvoir.

3°. Il se trouvait actuellement dans le conseil certains membres avec lesquels ceux que l'on voudrait adjoindre pourraient difficilement fraterniser.

Plusieurs autres détails ont été mentionnés, mais comparés à ce qui précède, ils ont été trouvés de peu d'importance, et nous avons cru qu'ils pourraient être réglés avec facilité.

Cette manière d'envisager le sujet est celle sous laquelle je l'ai présentée à ceux de mes amis que j'ai consultés, et je dois tout d'abord vous dire que je n'en ai pas rencontré un seul qui, comme vous et moi, ne désirât pas sincèrement voir mettre fin à une division qui est si préjudiciable à tout le monde. Tous sont tombés d'accord sur la nécessité d'un changement, et sont convenus que ce changement, pour être durable et satisfaisant, ne pouvait s'opérer qu'au moyen de l'union ou la coalition des deux partis les plus nombreux et les plus influents dans chaque section de la province; et je puis vous informer que j'ai trouvé les esprits bien disposés pour marcher vers ce but.

L'appropos et la nécessité de la chose étant une fois admis, il a fallu s'occuper des moyens de la faire réussir, et sur cet objet encore il n'y a eu qu'une opinion. Il a été posé en principe que la direction des affaires devait être entre les mains des deux partis dominants dans chacune des sections de la province, que l'administration ne devait pas plus conduire le Bas-Canada au moyen d'une majorité prise dans le Haut, qu'elle ne doit imposer la loi à la majorité du Haut-Canada par suite de l'aide que lui donnerait le Bas, et qu'une administration quelconque ne devait durer que tant qu'elle serait soutenue par

une majorité respective dans chacune des sections de la province.

L'on dit que dans la partie supérieure les choses étaient telles qu'elles devaient être; que là l'administration était soutenue par la majorité, mais qu'il n'en était pas de même ici où la minorité seule soutenait le ministère qui était opposé par la majorité; que cependant il n'y avait pas de raison de ne pas mettre ici les choses sur le même pied qu'elles sont là; que ce ne pouvait être qu'à cette condition que la majorité pourrait se joindre à l'administration d'une manière honorable et conforme aux principes.

L'on n'a aucune objection quant à la manière dont elle est composée pour le Haut-Canada; l'on insiste sur le même droit pour le Bas-Canada. L'on dit que les personnes en place actuellement ne devraient pas être un obstacle à l'arrangement en contemplation, puisque d'après le système de gouvernement sous lequel nous vivons, en acceptant une situation, elles ont dû s'attendre à la céder du moment que d'autres, d'après les circonstances, seraient plus en état qu'elles de conduire les affaires d'une manière avantageuse pour le pays. L'on est d'avis que s'il est nécessaire d'effectuer dans le conseil un plus grand nombre de vacances que celles dont il a été question entre nous, l'intérêt ou la convenance individuelle de ceux que cette mesure atteindrait, ne devrait nullement être pris en considération. Il faudrait remplir les situations par ceux qui jouiraient de la confiance du plus grand nombre, et si l'on adoptait cette règle, l'on verrait de suite disparaître la première difficulté que nous nous sommes faite, celle de trouver des situations pour ceux qu'il serait à propos et avantageux de faire entrer dans l'administration.

L'on pense que quelqu'un devrait être chargé d'élaborer et de proposer les bases du nouvel arrangement, et de soumettre les noms de ceux que l'on voudrait y faire entrer. Tout en désirant donner une majorité dans l'administration au parti qui est en majorité dans cette portion de la province, l'on est disposé à faire à la minorité une part raisonnable dans la direction des affaires et à la voir représentée dans le conseil d'une manière équitable. Quelques noms appartenant à cette catégorie, qui ont été mentionnés, donneront, je pense, satisfaction générale.

L'on a vivement senti la difficulté que nous anticipions tous deux, résultant de l'exclusion qu'il fallait faire dans l'arrangement projeté, de certains individus influents et qui, sous d'autres circonstances, auraient dû y être admis avec avantage. Cependant en s'en tenant au principe énoncé plus haut que les personnes ne devraient pas être un obstacle à la réalisation d'un projet avantageux au pays, il a été de suite entendu que l'on n'insisterait pas pour le moment sur l'admission au pouvoir de ceux contre lesquels l'on avait existé des objections que l'on n'espérait pas faire disparaître, persuadé que l'on était que ces personnes sauraient apprécier les motifs qui auraient fait agir leurs amis, et qu'elles ne croiraient pas délaissées ni sacrifiées parce que l'on aurait été forcé de céder à une impérieuse nécessité que l'on regrette. Quant à l'un de ceux-là, M. La Fontaine, je suis autorisé à dire qu'il verra avec plaisir se former une administration jouissant de la confiance du pays, et que c'est de bon cœur qu'il soutiendrait, quoiqu'il n'en ferait pas partie, une pareille administration qui serait composée d'hommes dont il approuverait les principes. L'on m'a donc donné à entendre, et je puis à peu près vous assurer que la seconde de nos objections est bien loin d'être insurmontable.

Quant à la troisième (la présence dans le conseil de personnes qui pourraient empêcher d'y entrer d'autres dont les services seraient nécessaires), elle se résout par les mêmes raisons que celles qui ont été émises pour surmonter la première, et l'on dit que s'il se trouve dans le conseil quelques membres avec lesquels raisonnablement ne pourraient pas siéger ceux qui, plus qu'eux, seraient en état de faire l'avantage du pays, il faudrait bien que ces membres cédassent leur place, et en cela ils ne feraient que remplir la condition à laquelle ils se seraient soumis en entrant en office.

Ce qui précède doit vous faire comprendre que l'on est d'avis que l'administration pour cette partie de la province devrait être reconstruite; que le changement que l'on y ferait en substituant une ou deux personnes à un égal nombre de celles qui en font maintenant partie, serait sans résultat effectif, n'apporterait aucune force au ministère, ne ferait qu'isoler ceux qui accepteraient, de leur concitoyens; que cette mesure serait en pure perte pour le gouvernement, en même temps qu'elle serait très dommageable politiquement parlant à ceux qui s'y prêtent. Je vous assure que c'est là l'opinion de tous ceux à qui j'en ai parlé; et cela étant, ou bien vous ne trouverez personne disposé à ce prêter à l'arrangement que vous avez en vue (celui de remplacer les deux membres qui se seraient retirés), ou bien si vous trouvez quelqu'un qui le fit, celui là ne vous serait d'aucun avantage.

Telles sont les informations que j'ai pu recueillir; je les crois conformes aux idées de la grande majorité de ceux qui se mêlent d'affaires dans cette partie de la province. La réalisation de cet objet n'est pas sans difficulté, mais elle est possible, et si c'est le seul moyen que l'on ait de rétablir la paix, la tranquillité et la satisfaction dans le pays, il faudrait l'obtenir à tous prix. Je m'estimerais bien heureux, si je puis contribuer à amener ce résultat, et à cette fin comme pour toute autre qui tendrait au bien être du pays, vous pouvez disposer de moi à volonté.

Espérant que vous voudrez bien excuser le peu d'ordre qui règne dans cette lettre écrite à la hâte au milieu de nombreuses occupations.

J'ai l'honneur de me souscrire avec la plus haute considération et la plus parfaite estime,  
Cher monsieur,  
votre très-humble et  
très-dévoté serviteur,  
Ed. CARON.

(TRADUCTION.)  
L'hon. W. Draper à l'hon. E. Caron.  
Montréal, 16 Oct. 1845.

Mon cher Monsieur,  
Vous n'avez peut-être pas remarqué par les journaux que j'ai été un peu plus d'un mois absent, en circuit, d'où je n'ai été de retour qu'hier, et vous voudrez bien, j'en suis sûr, me pardonner de ne pas faire plus dans ce moment que d'accuser la réception de votre lettre du 17, et de vous remercier bien sincèrement des explications franches qu'elle contient.

Vous sentirez que j'ai besoin de réfléchir avant que je puisse pleinement apprécier jusqu'à quel point mes efforts peuvent réussir à amener à un résultat favorable le sujet de nos conférences. Je désire bien ardemment et de tout mon cœur obtenir un résultat aussi avantageux, content soit de participer à cette tâche, ou d'être témoin de son succès accompli par d'autres.

Je vous écrirai aussitôt que j'aurai pu consacrer au sujet le temps que son importance exige; car personne ne comprendra mieux que vous que, tandis qu'individuellement je suis prêt à faire tous les efforts pour obtenir un but que je regarde comme si désirable, à cette fin je vous ai fait part sans réserve de mon désir de connaître quelle chance il y avait de réussir auprès de ceux avec lesquels vous êtes plus particulièrement lié. J'ai besoin de m'assurer de beaucoup de coopération de même que d'entrer dans beaucoup de consultation avec ceux avec lesquels, aussi bien que ceux sous lesquels j'agis, avant que je sois capable de vous répondre dans le même esprit que vous m'avez si obligeamment écrit, etc.

W. H. DRAPER.  
(TRADUCTION.)  
L'hon. W. Draper à l'hon. E. Caron.  
(CONFIDENTIEL)

Montréal, 19 Nov. 1845.

Mon cher Monsieur,  
D'après la confiance que vous avez bien voulu placer en moi, vous devez vous attendre à apprendre de moi ce qui, dans tous les cas, je pense, devrait être tenté pour accomplir le seul but que nous nous sommes proposé, savoir, faciliter la formation d'un gouvernement qui posséderait la confiance du pays généralement. J'ai souvent réfléchi sur le sujet, avec un bien vil désir d'effectuer une bonne intelligence avec le parti auquel vous êtes lié comme constituant la majorité de la Représentation du Bas-Canada dans l'Assemblée. La maladie de Lord Metcalfe m'a empêché de lui soumettre la question. Mais quand au résultat de mes propres vœux, je puis vous en faire part sans réserve.

Je sens fortement qu'il y a des obligations auxquelles comme homme politique et comme homme d'honneur, je ne puis manquer en ce qui regarde les tiers, tandis que d'un autre côté j'ai droit d'espérer de leur part ce que, pour des raisons publiques, je suis préparé à faire. Maintenant je suis, comme je vous l'ai dit, prêt à céder ma place. Je n'apprécie pas assez la vie publique pour m'y cramponner, ou pour adopter une ligne de conduite autre que celle que je puis ouvertement justifier pour y demeurer. Voilà pour moi.

J'ai senti que notre conseil avait besoin d'être fortifié, et que les charges d'Orateur du Conseil Législatif et de Président du Conseil Exécutif pouvaient être réunies à l'appui de mon projet, comme moyen d'économie publique.

La position de M. Viger, je le sens, lui donne des droits à toute la considération possible de ma part. Je dois avoir pour lui, comme vous le sentirez vous-même j'en suis certain, tous les égards qui sont dus à ses sentiments et à ses desirs. Mais je ne vous cacherais pas, et je vous répéterai ce que je vous ai déjà dit, que je considère depuis longtemps l'abandon par lui de la place qu'il occupe, comme essentiel à la force du gouvernement. La manière d'effectuer cette retraite est une autre considération.

Quant à mes autres collègues du Bas-Canada MM. Daly, Papineau et Smith, je puis vous dire ce que pense de leurs sentiments, spécialement les deux premiers. Ils ne tiennent pas à garder leurs places, pour embarrasser le gouverneur actuel ou son successeur, dans la formation de son conseil. J'ai souvent eu des conversations avec M. Papineau, et d'après ce qu'il m'a dit, je suis persuadé qu'il n'hésiterait pas un moment à se retirer pour le bien de son pays plutôt que de créer des difficultés en restant au pouvoir. Pour M. Smith, je n'ai eu aucune conversation avec lui sur la possibilité de sa retraite.

Je puis répondre pour MM. Morris et Cayley comme pour moi-même que nous ne demeurerons en charge qu'autant que nous pourrions le faire sans compromettre nos caractères comme individus, et que nous y serons utiles au public. Si ces deux bases nous manquent, nous nous retirerons. Aucun de nous ne placera de difficultés sur la voie d'arrangements pour la formation d'un bon gouvernement.

Ces prémisses étant posées, je désire maintenant vous faire cette question, afin de prévenir tout malentendu par la suite, et de me mettre en pouvoir d'agir franchement dans cette question vis-à-vis de ceux avec lesquels ou par l'ordre desquels je dois agir, comme je vous avais informés dans ma dernière lettre: "Quelles situations devraient être rendues vacantes, ou qu'es"

changements devraient être faits dans l'administration pour satisfaire aux justes attentes des Canadiens-Français en général, et pour obtenir leur appui?" Je ne vous demande pas de nommer vu que le temps pour une pareille proposition n'est pas encore venu; et ce ne serait pas non plus là, la manière de le faire. Mais si je puis dire distinctement ce que l'on veut comme sine qua non, je suis en position de mettre franchement la question devant ceux qui y ont droit et de me consulter avec eux sur ce que nous concilierons. Vous verrez j'en suis sûr, que je ne puis autrement agir honorablement vis-à-vis de mes collègues.

Jusqu'ici nos communications ont été restreintes à nous deux. L'estime que je porte à votre caractère, ma confiance dans votre jugement et la considération que j'ai pour la haute position que vous occupez, m'ont fait désirer une explication, afin que je puisse, en faisant connaître mes propres vœux (si vous croyez devoir faire connaître les vôtres), savoir quelle espérance il y avait d'un rapprochement.

Jusqu'ici notre confiance, je le crois, a été mutuelle. Votre dernière lettre contient un exposé franc et intéressant de vos vœux générales et de celles de vos amis politiques. Je puis maintenant aller de l'avant du moment que j'ai votre réponse; mais comme ce que j'ai à faire est de mettre la question devant le gouverneur et mes collègues, je ne puis le faire sans votre entier consentement, ayant à y mêler votre nom ainsi que l'expression de votre opinion sur la question que je vous ait posée sur la nécessité de changements.

Croyez-moi, &c.  
W. H. DRAPER.

L'HON. M. CARON.  
COPIE.  
L'hon. E. Caron, à l'hon. W. H. Draper.  
Québec, 26 Nov. 1845.

Mon cher Monsieur,  
Votre billet du 24 n'étant reçu ce matin. En m'annonçant le départ de Son Excellence, vous me dites que vous vous hâtez de me transmettre cette information, vu que cette nouvelle pourrait transmettre cette information, vu que cette nouvelle pourrait changer nos vœux sur la nature de la dernière lettre que vous m'avez écrite.

En effet ce départ ne peut manquer d'avoir le résultat que vous anticipez.

Dans les communications que nous avons eues ensemble, vous savez que je ne me suis jamais donné pour chef de parti; je me suis seulement prêté, et cela je l'ai fait bien volontiers, à servir d'intermédiaire entre ceux que notre parti regarde comme ses chefs et vous-même, afin de leur faire parvenir les communications que vous avez bien voulu me faire, et aussi pour vous transmettre leurs vœux et leurs idées sur le sujet qui nous occupait. En m'acquittant de cette tâche, je ne vous ai pas caché mes propres opinions; mais cette partie n'étant que secondaire, toujours j'ai voulu vous faire connaître ce que vous étiez et exigeaient les guides du parti avec lequel vous vouliez négocier un rapprochement. Je n'ai prêté mon ministère à cette fin que parce que je savais qu'il existait des obstacles momentanés qui empêchaient que les communications passent aisément de l'une manière directe entre l'administration actuelle et ceux auxquels il fallait s'adresser pour atteindre le but désiré. Les obstacles, ce me semble, n'existent plus et ne doivent plus exister, et par conséquent ma mission doit cesser avec les causes qui l'ont fait naître.

Je serais fâché pourtant que vous concluriez de ceci que je refuse d'aider à un rapprochement que nous paraissions tous deux désirer; tout au contraire, je suis prêt à faire tout en mon pouvoir pour en faciliter la conclusion. Mais comme vous avez sur les lieux ceux de qui dépend en grande partie le succès de l'arrangement, il me paraît plus convenable, plus facile et plus expéditif de traiter directement avec eux, tout en vous invitant à ne vous gêner aucunement avec moi, et à m'indiquer librement de quelle manière je puis être utile.

Je suis bien sincèrement,  
Tout à vous,  
Ed. CARON.

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 10 AVRIL, 1846.

LA SEANCE PARLEMENTAIRE

DE MARDI DERNIER.—LECTURE DE LA CORRESPONDANCE MINISTERIELLE.—POSITION HUMILIANTE DE M. VIGER.—ATTITUDE DE L'OPPOSITION.—PRETENDUE JUSTIFICATION DE M. DRAPER.—ACCUSATION PORTÉE CONTRE M. LA FONTAINE ET SES AMIS.—CE QU'ATTENDAIT LE PUBLIC DE L'OPPOSITION ET CE QU'ELLE A MANQUÉ DE FAIRE.—LE COL. PRINCE ET LES BAS-CANADIENS.—MALHONNÉTÉTÉ ET MAUVAISE FOI DE LORD METCALFE MISE AU JOUR D'HUI AU GRAND JOUR.

Nous avons assisté mardi soir à une séance mémorable de notre parlement, à une séance qui fera époque dans les annales de notre histoire et dont tous les instants seront longtemps gravés dans notre esprit.

Depuis quelques jours le public attendait avec impatience la correspondance qui a eu lieu l'autre jour entre MM. Draper, Caron et La Fontaine et l'avis donné lundi, par ce dernier, que le jour suivant il communiquerait cette correspondance à la chambre, avait fait rendre tous les membres à leur poste; et la foule qui encombrerait les galeries réservées au public témoignait de la grande importance attachée à ces lettres que nous publions aujourd'hui.

Vers sept heures, après les affaires de routine, M. LaFontaine se leva et commença la lecture de ces lettres; il fut de suite et dès l'abord interrompu par le col. Prince qui voulut s'opposer à cette lecture comme étant inutile, oiseuse et déplacée; le brave colonel, qui était un peu poudré (qu'on nous pardonne l'expression) allait faire une brillante improvisation, quand les cris, à l'ordre! par-tis de tous les coins de la salle et l'injonction formelle et répétée de l'orateur le forcèrent de couper court et de s'asseoir.

M. LaFontaine continua au milieu du silence et de l'attention générale; les membres du côté ministériel qui probablement n'avaient eu jusqu'alors communication que d'une partie de ces lettres, les écoutèrent toutes avec un vif intérêt. L'étonnement se peignait sur plus d'un visage. Ils se regardaient entre eux, comme pour se demander: est-ce bien vrai? Et puis les yeux se portaient naturellement sur ces hommes assis sur des banquettes ministérielles, qui prétendent représenter le Bas-Canada, qui furent la cause et l'objet de cette correspondance et qui sont reconnus aujourd'hui par tout le monde comme la cause de tous les enlarmas et de toutes les difficultés.

Le président du conseil se fessait remarquer au premier rang par une agitation fébrile de tous les membres et des mouvements nerveux et convulsifs; les changements continus de sa pose dans son fauteuil indiquaient un malaise et un état de souffrance qu'il s'efforçait en vain de cacher sous un air faux et emprunté de glorieuse satisfaction et de triomphe.

C'était quelque chose de pitoyable, de profondément triste et humiliant, au milieu du silence solennel de cette séance parlementaire, quand tous les visages étaient calmes, graves et pleins de réserve, de voir le sourire moqueur et sardonique rempli d'indécence vanité et de mépris, emprunt sur les lèvres de M. Viger; il y avait de quoi soulever de dégoût et d'indignation les cœurs les moins prévenus contre lui. Ses collègues du Bas-Canada, comme tout le monde présent, semblaient comprendre la gravité de la situation et la sévérité de la censure exprimée par le chef du ministère d'une manière non équivoque. M. Viger voulait paraître triomphant! Vous pouvez juger comme il avait droit de l'être.

M. Drapeau en se levant pour donner quelques explications, se plaignit amèrement de la conduite de MM. CARON et LA FONTAINE. Cette correspondance, selon lui, était privée et confidentielle et jamais elle ne devait arriver au jour de la publicité; il ne savait comment quelques uns de ses lettres avaient pu parvenir entre les mains de M. LaFontaine, à qui il n'a le droit d'en donner communication à la chambre. Il en vint ensuite au mérite de cette correspondance, qu'il avait commencée avec la meilleure foi du monde et seulement dans le but de bien général de la province. Il reconnut que la majorité du Bas-Canada a droit de prendre part à l'administration, comme celle de l'autre section de la province, et c'est vers cette fin que fut dirigé l'effort de cette démarche auprès de M. LaFontaine et de ses amis; il est fâché qu'elle n'ait pas réussi, mais en même temps il proteste contre la violation du secret de quelque part qu'elle vienne.

Les discours de M. Drapeau furent le commencement d'une discussion qui dura une heure ou deux et que nous sommes loin d'avoir entendue avec satisfaction.

Après ce qui venait de se passer, l'état de la province depuis la résignation des ex-ministres, jusqu'à ce jour tombait naturellement sous la considération de la chambre. La lecture de la noble lettre de M. LaFontaine, dont nos lecteurs pourront apprécier mieux que nous le langage ferme et digne, avait éré dans tous les cœurs l'enthousiasme et la gratitude. L'occasion était magnifique; jamais depuis longtemps elle s'était présentée aussi belle, aussi avantageuse; comme un général habile et expérimenté M. LaFontaine avait conduit son parti à la bataille, il lui avait donné la plus belle position; il avait mis pour ainsi dire, l'ennemi à sa merci; et quand commença le combat, les paroles du chef étaient assez éloquentes pour animer les combattants, leur faire déployer toute leur énergie, leur activité et leur courage, et les faire se battre tous comme des hommes.

Les circonstances, selon nous, sont assez graves, pour nous faire dire sans crainte et sans ménagement toute notre pensée sur les débats de mardi soir. L'opinion publique a déjà prononcé, et que nous regrettons de mentionner, mais ce qu'il est bon de mentionner, puisque le journalisme doit être l'écho de l'opinion publique. L'opposition n'a pas fait tout ce qu'elle devait faire dans cette circonstance solennelle. Elle a manqué d'ordre, d'organisation et de plan de défense. On devait s'attendre à une vive attaque de la part du cabinet et de leurs amis, à des reproches, à des récriminations; il fallait avoir préparé une vigoureuse résistance.

L'opposition a été presque muette, calme et tranquille, quand elle devait parler, s'agiter et combattre. Il fallait prendre tous les avantages de la position magnifique que lui avait faite M. LaFontaine dans cette séance; nous admettons bien que sa lettre suffisait pour montrer l'intrigue, la malhonnêteté, les faiblesses du cabinet; qu'elle contenait tous les principes que les canadiens doivent suivre en politique, et tous les sentiments qu'ils doivent chérir et cultiver dans leurs cœurs; mais après la lecture de cette lettre, il fallait répondre aux déclarations fausses et mensongères de MM. Drapeau, Viger, et le Col. Prince; il fallait arracher ces masques, dont ils couvrent et leurs visages et leurs actions; c'était le moment de les prendre à bras-le-corps l'un après l'autre, de les chasser et de les fustiger comme ils le méritent; c'était le moment de dérouler encore le tableau des iniquités politiques et des injustices des dernières années; c'était le moment de protester contre le système qui livre la province pieds et poings liés, aux caprices des gouverneurs et à des routes politiques comme M. Drapeau; l'opposition n'a pas fait cela, c'est en quoi elle a tort.

Quel était le véritable but de l'honorable procureur-général du Haut-Canada? n'était-ce pas de faire du tripatage et de la duperie? Après avoir sacrifié deux ou trois canadiens-français, pour donner une apparence de justice et de légalité à son gouvernement, il désirait le remplacer par deux ou trois autres, qu'il aurait sacrifiés de la même manière à la première occasion.

C'est en vain qu'il a cherché à justifier la marche inconstitutionnelle de ses procédés; convenait-il à un premier ministre d'ouvrir ainsi, sans consulter ses collègues, et à leur insu, une correspondance avec les chefs de l'opposition, afin de connaître ses vues et ses desseins; et quand il était en possession de tout ce qu'il désirait savoir, de laisser là toute cette correspondance, et de se retrancher derrière l'invincibilité de ce qu'il voulait appeler des choses privées et confidentielles?

On voit par la première lettre de M. Caron à M. LaFontaine, que M. Drapeau avait eu avec (M. C.) une conversation dont le but était de voir s'il n'y

avait pas moyen d'obtenir l'appui de la majorité Bas-Canadienne; dans cette conversation, on parla de la retraite de MM. VIGER et PARISEAU, comme d'une affaire essentielle. Le nom de M. MORIN fut mentionné comme une des personnes, qui pourrait remplacer ceux plus haut nommés; tandis que M. LaFontaine fut considéré comme devant être placé quelque part et exclu du cabinet. Cette conversation était privée et confidentielle; aussi M. Caron n'en a jamais dit mot à qui ce fut.

M. Drapeau ne se contenta pas de cela, il écrivit de nouveau à M. Caron quelques semaines plus tard, et dans une conversation subséquente à sa lettre, le chargea de voir ses amis politiques et d'ouvrir avec eux une négociation, aux fins d'effectuer les plans que tous les deux ont en vue.

M. Drapeau, on peut le voir des l'abord, n'a pas droit de se plaindre de la publication de la correspondance qui suivit. Comme homme politique et comme chef de parti, il devait connaître la conséquence de ses démarches. Il voulait obtenir l'appui de la majorité du Bas-Canada, il savait, il reconnaissait que sans cet appui il ne pouvait rien faire de bon, et il essayait de placer à ses côtés au pouvoir, des hommes possédant la confiance de cette majorité.

Maintenant n'est-il pas évident à tout le monde, que pour accomplir la tâche dont il avait bien voulu se charger, M. Caron ne pouvait faire autrement que de communiquer à M. LaFontaine et à ses amis, tous les détails de ses relations avec M. Drapeau. La conduite de M. Caron dans cette circonstance a été parfaitement honorable et convenable. Quant à celle de M. LaFontaine, on ne peut avoir pour elle trop d'admiration et trop de gratitude. Ses compatriotes doivent lui savoir gré de la manière habile dont toute cette affaire a été conduite entre ses mains, et M. Drapeau, à l'heure qu'il est, doit s'apercevoir qu'il a eu affaire à un homme qu'il ne connaissait pas tout-à-fait.

Maintenant arrivons à la position occupée par M. Viger et ses collègues du Bas-Canada. Elle était, mardi soir, digne de toute leur carrière ministérielle. Comment le président du conseil a pu se lever et porter la parole, comment il a pu articuler des mots après ce qui venait d'être lu sur son compte, après la censure passée sur lui par M. Drapeau, c'est plus que nous pouvons expliquer, c'est plus, cent fois plus que ce à quoi nous nous serions attendu de sa part. M. Viger s'est déjà plaint plusieurs fois, que nous nous servions contre lui de l'insulte et de la calomnie au lieu d'arguments et de faits. Nous n'avons pas répondu encore à ses récriminations, parce que nous ne les croyons pas légitimes. Nous ne voulons pas aujourd'hui, pas plus que par le passé, insulter qui que ce soit, encore moins les vieillards; mais nous croyons que l'égoïsme n'exuse pas des fautes aussi graves que celles dont il se rend chaque jour de plus en plus coupable; et lorsque ces fautes compromettent les intérêts les plus chers de notre pays, nous croyons de notre devoir, et nous n'hésitons jamais, de les signaler à l'administration publique. Ainsi nous faisons que la conduite de M. Viger, mardi soir, était ridicule, scandaleuse et criminelle au plus haut degré.

Dans un discours animé et perfide, il a qualifié la conduite de l'honorable membre par Terrebonne, de la plus grande violation de confiance qu'il n'eût jamais rencontrée dans la vie publique ou privée d'aucun individu. Il n'y a (selon lui) aucun précédent, aucun cas d'une pareille conduite dans les fastes parlementaires d'aucun pays. Quant à ce qui concernait M. Viger était fier que cette correspondance fut mise au grand jour!

On avait voulu le faire passer pour un vieillard caniculaire et ambuleur, et aujourd'hui la publication de cette correspondance, prouvait jusqu'à l'évidence, le désintéressement de sa conduite, qu'il travaillait seulement pour le bien de ses compatriotes! et que depuis deux ans il était prêt à résigner!!

A côté de ces paroles, en regard de ces paroles, les meilleurs commentaires, les meilleures explications, les plus forts arguments, le plus complet démenti, la réfutation la plus entière, sont contenus dans ces mots écrits par M. Drapeau dans sa lettre à M. Caron, du 19 novembre 1845: "JE NE VOUS CACHERAI PAS ET JE VOUS RÉPÈTERAI CE QUE JE VOUS AI DÉJÀ DIT. QUE JE CONSIDÈRE DEPUIS LONGTEMPS L'ABANDON PAR M. VIGER DE LA PLACE QU'IL OCCUPE, COMME ESSENTIEL À LA FORCE DU GOUVERNEMENT!"

M. Drapeau ne dit pas que le remplacement de M. Viger par un autre, donnerait de la force au gouvernement; il dit, comme vous voyez, que le fait seul de sa retraite est essentiel à la force du gouvernement. C'est dire à M. Viger qu'il est chargé au ministère, qu'il est de trop, qu'il est un boulet attaché aux pieds de l'administration.

CEPENDANT M. VIGER NE RESIGNE PAS. M. Drapeau a cherché en dehors des éléments qui composent le cabinet, à reconstruire la partie de ce cabinet organisée pour le Bas-Canada; on voit par la teneur de la correspondance, qu'il n'a pas confiance dans les membres actuels, qu'il les croit incapables, qu'il admet qu'ils ne possèdent pas la confiance de leurs compatriotes, et qu'il travaille à la formation d'un meilleur gouvernement.

CEPENDANT M. VIGER NE RESIGNE PAS. M. Drapeau et tous ses amis reconnaissent et admettent, à la face du parlement, à la face du pays, que M. Viger ne représente pas ses compatriotes, qu'il n'a pas leur confiance, qu'il n'a pas d'influence dans le pays.

CEPENDANT M. VIGER NE RESIGNE PAS. En présence des représentants des canadiens-français, qui le répudient et le méprisent; et en présence de ses amis et de ses proches, qui le supplient de résigner, de ne pas souiller plus longtemps son nom, de ne pas se traîner dans la boue, M. Viger se frappe la poitrine, en appelle au ciel de la bonne foi et du désintéressement de ses intentions.

CEPENDANT M. VIGER NE RESIGNE PAS. Il reste au pouvoir, non pas par vanité ou par ambition, car il est humble et tout le monde sait qu'il ne parle jamais de lui; non par avance, car il n'en a pas comme vous savez; il avait dit un jour en acceptant la place de président du conseil, "je veux servir mes compatriotes et pour prouver mon désintéressement je n'accepterai aucun salaire."

Pour lui c'était une résolution magnanime, c'était quelque chose d'héroïque. Si bien que c'était au dessus de ses forces; sa santé s'altéra à la pensée de la résignation des Ecus; il fallut revenir sur une démarche aussi dangereuse; si donc il vous arrive de jeter un coup d'œil sur les comptes publics de 1845, mis il y a quelques jours devant l'assemblée législative; à la page 40, vous lisez l'ordre suivant:

DENIS B. VIGER, douze mois de SALAIRE, comme Président des Comités du Conseil Exécutif, jusqu'au 31 Décembre 1845, £1000. Ct.

M. Viger, comme on voit, est un homme maltraité par ses collègues, par le côté ministériel, par l'opposition, par l'opinion publique, par les journaux, par tout le monde. Il n'y a que le Budget qui lui soit fidèle, ou bien encore, tout le monde à tort et à raison. Que Dieu lui soit en aide!

Du président du conseil passons au Col. Prince; nous avons un petit compte à régler ensemble; c'est encore là un caméléon politique, qu'il est intéressant d'étudier un peu et de faire connaître à nos compatriotes; le Col. Prince ne change pas du tout ses couleurs et son drapé; que ce soit par accident, (à la chute d'un ministère par exemple) jeté, ou plutôt tombé dans les rangs de l'opposition pour quelques jours, il se rappelle de suite qu'il est ministériel, et il tend la main aux nouveaux venus, avec la meilleure grâce du monde; que ce soit ses anciens amis ou leurs adversaires, peu lui importe, il est ministériel quand même, comme M. DALY qui est représenté *as not sticking to office!*

Le brave col. est ce qu'on appelle en France un *ventru*; c'est-à-dire des gens, qui se hussent aller aux inspirations de l'abdomen et de l'estomac; le nom de M. JOHN PARISEAU, le même dont il s'agit, est inscrit de course à la 36e page du Budget, comme suit:

JOHN PRINCE, CONSEIL DE LA REINE. Pour services comme agent du Conseil de la Couronne dans le district de Brock, London et de l'ouest, et l'ouest de l'ouest dans les districts de London et de l'ouest, £300 10s. C'est toujours ça, en attendant mieux.

Au sujet de la correspondance, le Col. Prince a fait un discours, qui a dû blesser à bon droit les membres libéraux de la chambre. Tout en défendant la conduite de M. Drapeau et en accusant celle de M. LaFontaine, il s'est laissé emporter dans de malignes déclamations sur l'impraticabilité de tous les canadiens en général.

Plus je nie dans cette chambre, a dit le colonel Prince, plus je deviens convaincu qu'il est impossible de le concilier sur des principes véritablement bretons."

Si les principes mis aujourd'hui en usage par le gouvernement sont des principes bretons, nous pouvons dire au colonel Prince qu'il a raison; que jamais les canadiens ne seront satisfaits et conciliés par un système qu'ils considèrent comme la violation de tous les principes constitutionnels anglais.

On se rappelle les éloges donnés au lord Metcalfe durant son administration, par ce même Col. Prince qui l'avait déshonoré auparavant. Les canadiens étaient désignés par lord Metcalfe comme des hommes turbulents et dangereux; mais dans le temps même où il publiait ses fameuses réponses aux adresses, dans le temps où il insultait tout un peuple dans la personne de ses chefs et de ses organes, parce qu'ils voulaient en partie le gouvernement responsable, comme on l'entend en Angleterre, dans ce temps-là même, disons-nous, M. Drapeau, son ministre, voulait appuyer son gouvernement sur ces hommes dangereux et turbulents, dénoncés par son maître. Ne voit-on pas aujourd'hui la mauvaise foi de notre ex-député gouverneur? Ne voit-on pas combien M. LaFontaine et ses collègues avaient raison.

On a beau dire et beau faire, la vérité et les principes triompheront encore, car on finit toujours par reconnaître que "Honesty is the best policy."

ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE L'OPPOSITION.

A une assemblée tenue jeudi le 2 avril 1846, composée des membres suivants de l'assemblée législative du Canada, savoir:

MM. Armstrong, Baldwin, Berthelot, Bouthillier, Cameron, Cauchon, Chabot, Châteauguay, Desaulniers, Du wit, Drummond, Lacoste, LaFontaine, Lantier, Latournerie, Laurin, Leslie, Morrill, Morin, Méthot, J. S. McDonald, Nelson, Price, Roblin, Rousseau Taché, Thompson.

L'hon. M. Baldwin fut appelé au fauteuil et M. Drummond fut prié d'agir comme secrétaire.

Sur motion du Dr. Taché, secondé par M. Leslie le fut.

Résolu, 1<sup>o</sup>.—Que la discussion qui s'est élevée le 27<sup>e</sup> jour du courant, sur une motion faite par M. Cameron dans la chambre d'assemblée, nous ayant convaincu qu'une correspondance importante a récemment eu lieu, au sujet d'un changement proposé dans l'administration provinciale, et le pays en général ayant un profond intérêt à s'assurer de ce que comporte cette correspondance, il devient de notre devoir comme représentants d'une partie considérable du peuple du Canada, d'exiger d'une manière pressante des membres du parti libéral qui ont eu part à cette correspondance, de la communiquer en entier à cette assemblée, s'il l'ont en leur possession.

Plusieurs des membres ayant alors déclaré qu'il était en général le cas de l'hon. M. LaFontaine était partie dans la correspondance en question, ce monsieur fut requis de se conformer au désir exprimé par la résolution qui précède, et sur ce, il produisit les papiers suivants:

- 1<sup>o</sup>. Extrait d'une lettre de l'hon. E. R. Caron à l'hon. L. H. LaFontaine, en date du 7 septembre 1845.
2<sup>o</sup>. Lettre de l'hon. E. R. Caron à l'hon. L. H. LaFontaine, en date du 8 sept. 1845.
3<sup>o</sup>. Lettre de l'hon. L. H. LaFontaine à l'hon. E. R. Caron, en date du 10 sept. 1845.
4<sup>o</sup>. Lettre de l'hon. E. R. Caron à l'hon. W. Drapeau, en date du 17 sept. 1845.
5<sup>o</sup>. Lettre de l'hon. W. Drapeau à l'hon. E. R. Caron, en date du 16 octobre 1845.
6<sup>o</sup>. Lettre du même au même, en date du 19 nov. 1845.
7<sup>o</sup>. Lettre de l'hon. E. R. Caron, à l'hon. W. Drapeau, en date du 26 sept. 1845.

Ces lettres étant lues par le secrétaire, il fut proposé par M. Bouthillier, secondé par M. Armstrong et

Résolu, 2<sup>o</sup>.—Que cette assemblée fait ses sincères remerciements à l'hon. M. LaFontaine pour lui avoir communiqué l'importante correspondance qui vient d'être lue, et cette assemblée pense qu'elle doit déclarer que la nature de la dite correspondance, est telle qu'elle oblige M. LaFontaine de la rendre publique, lorsqu'il sera appelé à la faire à sa place en parlement—et il est ensuite sur motion de M. Cameron, secondé par M. Chabot,

Résolu, 3<sup>o</sup>.—Que la conduite de M. LaFontaine pendant toute cette négociation a été celle d'un vrai patriote, d'un homme d'état et d'un vrai Canadien, et elle est éminemment calculée pour confirmer et rendre encore plus forte la confiance que nous reposons en lui depuis longtemps.

(Signé) LEWIS T. DRUMMOND, Secrétaire. (Vraie Copie), LEWIS T. DRUMMOND, Montréal, 2 avril 1846.

LE PREMIER STEAMBOAT.—Le Prince Albert, qui a hiverné dans la Rivière Latorque est arrivé à notre port, aujourd'hui, vers midi, venant de Laprairie. Rien n'empêche maintenant ce vaisseau traverser de faire ses voyages réguliers entre les deux places.

Le chemin de fer de la Prairie à St. Jean est en activité depuis quelques jours. Les steamboats du ac n'étaient pas encore arrivés ce matin.

P. S.—Le Richelieu venant de Chambly, vient d'entrer dans notre port. Le St. Louis sera ici lundi soir, et le Canada, le Queen, le Syndham doivent partir de Sorol mardi ou mercredi prochain. Le Richelieu repartira de notre port pour Chambly samedi à 9 heures du matin, s'arrêtant à Varonnes, à Verchères, etc.—

ADRESSE DE L'ASSOCIATION DU COMMERCE LIBRE, AU PEUPLE DU CANADA.

COMPATRIOTES, Il est arrivé, dans les affaires commerciales de cette colonie, une crise qui demande l'énergie, et l'attention la plus dévouée de tous ceux qui ont à cœur l'avancement de ses intérêts divers et éminents.

Cette crise est le résultat de la nouvelle politique commerciale de la métropole, politique qui attaque la base même de toute protection quelconque, et expose à la fois cette colonie et la mère-patrie aux conséquences les plus graves d'une lutte sans borne avec les autres nations. S'opposer à cette politique, serait non seulement inutile, mais incompatible avec le but de cette association.

Convaincus, comme nous le sommes, que le principe d'un commerce libre, appliqué de la manière la plus étendue, est un bon principe, et sous tous les rapports le plus sage qu'un pays puisse adopter pour assurer la prospérité de toutes les classes; convenons nous, [puisque la métropole nous a été en ce moment la fleur dont jusqu'à présent nous avons joui, dans ses marchés,] que la prospérité du Canada ne peut être maintenue, qu'en rendant ce commerce libre, et qu'en laissant à son industrie et à ses capitaux la faculté de poursuivre leur distribution et leur emploi naturel; mais craignant en même temps que notre législation ne soit pas encore disposée à donner effet par statut à ces vues libérales, nous avons cru prudent et désirable de nous former en société, dans le but de réunir en un seul corps tous ceux qui partagent nos opinions à cet égard. Par ce moyen, nous étendons notre influence, nous réunissons nos vues et intérêts, nous atteignons l'unité de fin et d'action, et par là nous nous mettrons en état de faire le triomphe de nos principes dans les lois commerciales de la Province.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

Unis sur la base de la liberté du commerce, nous demandons avec respect, mais avec confiance, d'abord la révocation de tous statuts impériaux imposant des droits distinctifs; en second lieu, l'abrogation de tous droits impériaux ou locaux, perçus sur les grains de quelque espèce que ce soit, importés des États-Unis; et enfin, nous proposons de nous opposer par tous nos moyens légitimes, à ce que nous ne pouvons pas empêcher par nos seuls efforts de protéger, prohibitions, ou simplement de réglementer quelconques; croyant que de tels droits seraient non seulement préjudiciables aux intérêts généraux de la société, mais contraires aussi à la politique la plus saine. Nous déclarons de plus, notre opinion qu'il ne devrait être levé de droits que dans la seule vue de créer un revenu à l'effet de pourvoir au besoin du gouvernement, et au progrès des améliorations intérieures; et que pour ces objets, ce ne devrait faire choix que d'articles qui peuvent être assésés à tel droit, sans en même temps restreindre ou entraver le commerce général, le commerce de transport, ou l'industrie agricole du pays.

commerce de transport, par l'abrogation de toutes impositions ou restrictions sur les produits Américains. Nous montrons, d'abord, le montant des produits amassés tous les ans sur les rives de nos grands lacs, et arrivant à cette ville, pour être distribués aux divers marchés pour consommation; après cela, nous ferons voir la quantité immense qui passe par le canal d'Érié, pour trouver un marché à New-York, et autres ports Américains; et enfin, nous démontrerons qu'il est au pouvoir du Canada d'attirer et faire passer une partie considérable de ces derniers produits par ses propres canaux, et ses habitans et la législature veulent promptement donner effet à la politique libérale édictée de cette Association à pour but de faire paraître l'avantage et la nécessité.

No. 1.—TABLE montrant la quantité de produits amonés à Montréal par le St. Laurent, en l'année 1845.

Table with 2 columns: Product Name and Quantity. Includes items like Lard ou Porc, Harin, Saindoux, Farine, Froment, etc.

No. 2.—TABLE montrant la quantité de produits transportés par le Canal d'Érié, pendant l'année 1845.

Table with 2 columns: Product Name and Quantity. Includes items like Harin, Harin, Saindoux, Farine, Froment, etc.

D'après les tables qui précèdent, il est évident que la quantité transportée par le dernier Canal est énorme par comparaison à la première. C'est donc une question de la plus haute importance de savoir à une partie de ce commerce peut être attiré au Saint-Laurent. Nous croyons qu'il en pourrait être ainsi, par la raison que le transport le moins coûteux au bord de la mer et aux districts manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre, doit obtenir la préférence; et qui osera dire que l'obtention de cet avantage n'est pas digne de tous nos efforts réunis!

Le grand objet qui lui faut atteindre, est de rendre moins coûteux les moyens de transport et les meilleures autorités pratiques s'accordent à dire que le Saint-Laurent deviendra la voie la moins coûteuse, aussitôt que la chaîne de nos améliorations intérieures aura été complétée. Elles s'accordent que le coût du transport d'un quart de farine du Détroit à Montréal n'excéderait pas de 15. 60 à 1s. 3d. La difficulté sera donc de s'assurer d'un port d'où l'on ait constamment accès à la Mer; et cette difficulté sera surmontée par le prompt achèvement du Chemin-à-Lisses projeté de Portland; chemin qui nous mettra à une journée de marche de cette ville, dont le port peut être rendu le plus sûr et le moins coûteux du continent de l'Amérique. Par cette route, nous éviterons les dangers et les inconvénients accidentels du Saint-Laurent, en descendant de Montréal; nous nous assurerons une plus longue saison de Commerce, l'automne, et nous pourrions compter sûrement sur des frètes pour Liverpool à aussi bon marché que ceux de New-York. Mais ce qui n'est pas moins important pour le Commerce de Transport en Angleterre, c'est qu'en rendant nos prix moindres que ceux du Canal d'Érié pour Boston, nous nous assurerons le Commerce de Transport à cette grande ville et à tous les autres Marchés de l'Est, ainsi que l'approvisionnement des Provinces inférieures, appelées vulgairement les Ports d'en-bas. Ce tableau peut paraître embelli à ceux qui ne se sont pas occupés du sujet; mais nous dirons à ceux-là, qu'après examen, ils seront convaincus qu'avec le Saint-Laurent comme voie publique, et Portland comme port de communication avec la Mer, nous serons en état de lutter avec succès pour le florissant Commerce de l'Ouest, et de mettre au jour la rivalité de la route plus ancienne du Canal d'Érié. Mais il n'y a pas de temps à perdre; l'inactivité, dans ce moment de crise, frustrerait nos espérances; les produits même d'une partie du Haut-Canada pourraient être transportés par des Canaux Américains, si nous

Nouvelles Etrangères.

Paris est peuplé de 912,035 individus; il a 24 millions 396,800 mètres carrés de superficie, ou 3,439 hectares 68 ares. On y compte 42,000 maisons, 1,922 voies publiques, 57 barrières, 46 chemins de ronde, 37 quai, 20 boulevards, 37 avenues, 133 places, 37 ponts, 105 cours ou cités, cloîtres, etc., 9 palais, 23 édifices remarquables, 6 jardins publics, 4 arcs de triomphe, 28 colonnes, 1 obélisque, 35 bibliothèques, 15 musées, 28 fontaines monumentales, 38 églises, 25 cœurs, 26 hospices, 4 statues équestres, 24 théâtres, 39 casernes.

Il y a quelque temps, dit le Journal de Francfort, on a conquis à la frontière de Russie un exemplaire de Platon. C'est en vain que l'on a cherché à faire comprendre aux douaniers russes que Platon n'était pas un Grec moderne, et qu'il était impossible qu'il eût trempé dans quelque conspiration contre le czar.

Le duc de modène a laissé deux testaments, l'un de 1831, l'autre de septembre 1845, qui change plusieurs dispositions du premier. Ce dernier désigne pour exécuteur testamentaire l'archiduc Ferdinand, ou, à son défaut, l'archiduc Maximilien, tous les deux frères du feu duc.

Le prince Ferdinand, second fils du duc, brigadier d'artillerie à Olmütz, au service de l'Autriche, reçoit les seigneuries de Sarval et de Pernau, avec une rente annuelle de 12,000 florins, qui sera portée à 50,000 florins à l'époque de son mariage. Les filles du duc obtiennent chacune un million de francs de dot, et 300,000 francs de trousseau. En cas de non mariage, il leur sera alloué une rente de 50,000 fr.

La Gazette d'Augsbourg annonce que M. Waghorn était à Trieste à la fin de janvier, négociant avec le Lloyd autrichien pour réaliser sa combinaison favorite, le traité des muelles de l'Inde par l'Allemagne.

Le général Woronoff, dit une lettre de Trébizonde du 5 janvier, a notifié aux chefs des Circassiens qu'à l'avenir la Russie tolérerait la vente de leurs jeunes filles aux marchands russes, sous la condition qu'ils n'attaqueraient point les forts russes, ne passeraient point le Kouban pour piller les villages cosaques, et fourniraient des vivres aux forts russes moyennant un prix avantageux. Il y a lieu de croire que la position embarrassée de l'armée russe à l'est du Caucase a déterminé cet arrangement du général Woronoff.

La guerre a éclaté avec fureur sur les bords du Terek. Les Russes ne sont pas assez forts pour empêcher les incursions des montagnards. Tout récemment, une troupe bien montée s'est avancée jusqu'aux environs de la ville de Kislar, et y a répandu la terreur. Toutes les troupes disponibles de l'aile gauche ayant été envoyées dans le Daghestan ou à Tsetchène, la position des Russes sur la mer Noire et sur le Kouban est singulièrement affaiblie. Malheureusement, les chefs les plus influents des Circassiens se sont laissés gagner par l'or du général Woronoff.

Pechemay-Boy, un des quatre princes de la Circassie, a promis au général Rudberg d'user de son influence pour empêcher toute attaque contre les forts russes, si les troupes restaient derrière leurs retranchements et n'empêchaient pas l'arrivée des vaisseaux turcs qui viennent chercher de jeunes esclaves. Depuis le mois de novembre il est arrivé douze navires chargés d'esclaves; les Russes ne les avaient point inquiétés. Tout navire partant pour Constantinople emmène vingt jeunes filles esclaves.

Autrefois, le consul russe, quand il était averti par ses espions de l'arrivée d'un navire contenant des esclaves sur la côte s'adressait au pacha pour faire punir les marchands, et le pacha n'osait refuser; maintenant le consul ferme les yeux quand les navires chargés de jeunes Circassiennes entrent dans le port. Tout récemment, plus de vingt navires turcs sont partis pour la Circassie. On veut profiter du bon vouloir des Russes. Le prix des Circassiennes à Constantinople baissera. Il y a quelques années, les propriétaires de harem payaient 30 mille piastres pour les Circassiennes, quand elles avaient cet embonpoint qui plaît tant aux Turcs.

Jeudi soir, le comte d'Aberdeen a donné un grand dîner à Argyl-House. Au nombre des convives, on remarquait S. E. le comte de Sainte-Aulaire, S. E. le chevalier Bunsen, S. E. le baron Brunow, S. E. le comte Poullon, S. E. M. Wheaton, le comte de Jarnac, le marquis d'Aberdeen, le comte de Jersey, le comte de Saint-Germans, l'honorable G. A. Smith, sir Robert Gordon et d'autres personnages éminents.

Des lettres de Saint-Petersbourg donnent comme officielle la nouvelle du prochain mariage de la grande-duchesse Olga de Russie avec le prince Charles de Wurtemberg.

La grande-duchesse Olga, seconde fille de l'empereur Nicolas, est née le 11 septembre 1822. Tout le monde sait qu'elle est fort belle et qu'elle rappelle, par les traits de sa figure, l'empereur son père quand il était jeune. La question religieuse a seule empêché le mariage de cette princesse avec l'archiduc Etienne d'Autriche, gouverneur de la Bohême. L'empereur exigeait que sa fille conservât son culte et eût sa chapelle particulière, ce à quoi la cour de Vienne n'a pas voulu consentir: comme il y a beaucoup de grecs-unis et de grecs-schismatiques en Bohême, elle a craint que le gouvernement russe ne cherchât, par ce moyen, à étendre son influence sur les états de la maison d'Autriche. Comme rien de pareil n'est à craindre pour le Wurtemberg, la grande-duchesse Olga pourra y pratiquer librement sa religion. Son fiancé, le prince Charles-Frédéric-Alexandre, est né le 6 mars 1823; il est par conséquent plus jeune que la grande-duchesse. Il est le fils aîné et l'héritier direct du roi Guillaume Ier de Wurtemberg.

FAITS CURIEUX.

Médailles Romaines.—En faisant des travaux de fouille dans le jardin d'une maison d'Olivet, des ouvriers ont trouvé un petit trésor numismatique, qui se trouvait assurément enfoui là depuis l'époque gallo-romaine. Les médailles, qui avaient été enfoncées dans un vase de verre dont on a trouvé les débris entre des briques romaines, sont au nombre de deux cents environ, toutes en bronze de petit module (et module extrêmement petit). Celles qui nous ont été communiquées sont de Gordianus, Gallianus, Postumus, Victorinus, Tetricus, Probus, Diocletianus, Constantinus, Constantinus. Une seule, grand bronze, est d'Antonin-Pius. Quelques revers sont assez bien conservés, mais aucun n'est inconnu.

Mines du Caucase.—Le prince Woronoff, gouverneur du Caucase, a fait faire des explorations pour découvrir des mines de tourbe et de houille; elles ont parfaitement réussi. Aux environs de Kutas, on a trouvé une excellente mine de houille: 2,000 puds (le pud pèse 40 livres) ont déjà été transportés à Redoutekale. Cette houille est aussi bonne que celle de Newcastle. Au nord de la chaîne du Caucase, sur le Kouban, et à quinze milles de Stavropol, on a trouvé des gisements de tourbe très-considérables.

Pain béni d'une centenaire.—Dernièrement le pain béni a été offert dans l'église paroissiale de Saint-Genix d'Aoste par la demoiselle Marguerite Pellissier, née le 8 août 1740. Cette femme, qui a atteint ainsi sa 106e année, jouit d'une santé parfaite; elle fait à pied le trajet de Saint-Genix aux Font-de-Beauvoisin, et fait des ouvrages de couture sans être obligée de servir de lunettes.

Postes de Londres.—Il y a 1826 employés à la direction des postes de Londres. Depuis quelques années, les affaires ont pris un accroissement au bureau des périodiques. On expédie tous les soirs 100,000 journaux, outre un grand nombre expédié par les malles du matin. Les correspondances à l'étranger ont été fort augmentées par suite de la réduction du taux de ces correspondances.

Statue de Larrey.—M. David (Angers) vient de finir le modèle de la statue de Larrey, qui sera placée dans la cour de Val-de-Grâce. Larrey est représenté en uniforme de chirurgien militaire, pressant sur son cœur un rouleau sur lequel sont gravées les paroles de Napoléon: "Larrey, certainement, est l'homme le plus honnête que j'aie connu", paroles mémorables, et qui sont pour Larrey le plus beau titre de noblesse. Quatre bas-reliefs, représentant les quatre principales batailles auxquelles Larrey a pris part, orneront les faces du piédestal. L'ensemble de cette statue est d'une grande variété, et l'œuvre est tout à la fois digne de Larrey et de l'illustre sculpteur auquel nous devons déjà tant de chefs-d'œuvre.

Presse suisse.—Il se publie cette année en Suisse, 76 journaux politiques, sans compter un grand nombre de feuilles d'avis, qui se donnent plus ou moins, en partie, une teinte politique, ainsi que des journaux religieux, littéraires et scientifiques.

ANNONCES.



Departement des Terres de la Couronne. Montréal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendu, par Encaen Public, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fournaux, maisons, magasins, remise, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'excédant pas trois cent cinquante acres), qu'il peut avoir au prix de sept chelins et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émancées, lorsque le paiement sera complété.

Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau.

D. B. PAPINEAU, C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avis, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'insérer. Montréal, 5 Janvier 1846.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

PROPOSITIONS POUR IMPRESSION,

LE COMITÉ S'IEGEANT sur l'IMPRESSION et la Reliure recevra, jusqu'à Samedi, le 25 du courant, à DIX heures A. M. d'aucune société dans la Province, des PROPOSITIONS pour IMPRESSION dans les langues anglaise et française (ou pour chacune séparément) du JOURNAL et APPENDICE de la présente Session, dans la forme suivante:— Composition, par mille ms; Ouvrage à la presse, par token de 250 feuilles simple, papier à couronne.

Le Journal devra être imprimé en caractère de Small Pica avec des notes en marge en brevier. L'Appendice en caractères tels que le Greffier qui dirige cette affaire le jugera à propos.

Par ordre L.FRED PATRICK, Greffier des comités de l'Assem. Légl. Chambre du Comité, 4 avril 1846.

Les différents papiers nouvelles publiés à Toronto, à Québec, à Kingston et en cette ville, inséreront l'annonce ci dessus jusqu'au 25 du courant et enverront leurs comptes à ce Bureau pour paiement.

A. P.

SOUSSIONS.

LE COMITÉ sur les IMPRESSIONS recevra des SOUSSIONS jusqu'à JEUDI prochain, le NEUF du courant, des IMPRIMEURS de cette ville, pour les IMPRESSIONS JOURNALIÈRES du Conseil, aussi bien que pour l'IMPRESSION et la RELIURE des Journaux de la présente Session.

On pourra voir un modèle des journaux en s'adressant au Soussigné. E. L. MONTIZAMBERT, Greff. C. C. Législatif.

Montréal, 7 avril 1846.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique. MONTRÉAL, 25 mars 1846.

AVIS est par le présent donné qu'en conformité à l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, qui exige, "que dans le cours d'un mois après qu'une moitié du capital dont je déjevment a été autorisé, aura été souscrit," le Comité appellera une assemblée des propriétaires pour faire l'élection des Directeurs et passer des règles et règlements et autres affaires de la Corporation.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROPRIÉTAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE est par le présent appelée et aura lieu à l'HOTEL RASCO, dans la Cité de Montréal, MERCREDI, le QUINZIÈME jour d'AVRIL prochain, à MIDI précis, afin de mettre l'Acte d'Incorporation à effet par l'élection de TREIZE personnes étant propriétaires de pas moins de VINGT PARTS dans la dite entreprise pour être DIRECTEURS de la dite COMPAGNIE, et pour faire les Règles et Règlements et Statuts qui seront jugés convenables par les dits propriétaires.

Par ordre du Comité. THOMAS STEERS, Secrétaire.

N. B.—On peut se procurer des listes imprimées des actionnaires éligibles comme Directeurs, en s'adressant au Bureau de la Compagnie, No 8, Petite rue St. T. 6.

DAGUERRETYPE.

Nous avons visité, avec beaucoup de plaisir ces jours derniers, l'atelier de M. V. Des-Rochers, peintre en daguerrotpe, sur la Place-d'Armes audessous du Bureau du Pilot.

Ce jeune monsieur est né aux environs de Montréal, et s'est déjà acquis une belle réputation parmi nous, comme peintre en daguerrotpe. Ses portraits sont d'une fidélité et d'une perfection admirable, il est impossible de faire mieux. Il sait leur donner les couleurs de la vie; vous posez une minute, et vos traits sont reproduits, avec cette animation du teint qui ajoute une double valeur à une physionomie quelconque. Nous recommandons au public ce talent national et du pays, qui rivalise déjà avec tant de succès, avec les meilleurs artistes que nous avons en ce genre de l'étranger.

CHAMPAGNE

A VENDRE, Quelques Caisnes de CHAMPAGNE de la célèbre Maison de MAX, SUTAIN & Cie., de Rheims,

Par ED. PAYNE, Agent pour le Canada. 184, Rue Notre-Dame.

—AUSSI— Un assortiment général de vins et de liqueurs dans leur état naturel.

Montréal, 12 Mars, 1846.

ATTENTION!

LE SOUSSIGNE informe ses amis et le public qu'il est prêt à recevoir des commandes pour achat d'ÉPICERIES, VINS, PROVISIONS, MARCHANDISES SECHES &c. &c.

R. DESRIVIERES, No. 81 Front St. N. B. UN Crédit libéral sera accordé pour toute commande excédant £25, New-York 15 Mars 1846.

UN NEGOCIANT établi depuis plusieurs années dans le Commerce d'Épiceries et voulant étendre ses affaires, désire prendre un associé qui aurait des capitaux et serait capable de gérer un Commerce d'importation et un se propose d'établir dans cette ville au 1er Mai prochain.

S'adresser par lettre à Box 1088 Post-Office, New-York.

ON aura besoin en cette ville au 15 Avril prochain dans un Magasin (en gros) d'Épiceries, d'un jeune homme connaissant les langues Anglaise et Française, et la tenue des livres par entrée double. S'adresser par lettre affranchie, comme suit Box 1038 Post-Office, New-York. Montréal, 13 Mars, 1846.

CHAPEAUX FRANÇAIS

LES SOUSSIGNÉS offrent à vendre, quelques douzaines de CHAPEAUX FRANÇAIS, de leur importation de l'an dernier. PRIX 25s. & 30s. Attendu incessamment, directement de Paris, un NOUVEAU CHOIX de Chapeaux PLÛCHE de SOIE.

E. R. FABRE & Cie. Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, 24 mars.

A LOUER

Le haut de cette Maison avantageusement située dans la rue St. Gabriel au No. 31, vis-à-vis l'Hôtel du Canada, cette partie de maison peut convenir à une famille, ou à des hommes de profession pour Bureaux. S'adresser au propriétaire.

LEWIS T. DRUMMOND. Rue Craig. Montréal, 6 Février, 1846.

MEDICAL HALL.

Rue Notre-Dame. LE SOUSSIGNÉ offre à vendre, 4000 lb. de Graines de Trèfle, du Nord, de la meilleure qualité. 1500 lb. de Graines de Trèfle de Rawdon. 100 minots de Graine de Mil sèches, d'une qualité supérieure.

—AUSSI— Un assortiment de GRAINES NOUVELLES de Jardin.

A. URQUHART. 31 mars.

A VENDRE.

19 VOLUMES de la "Gazette de Québec publiés par autorité," demi reliure et bien conservés, depuis Novembre 1826 jusqu'à Novembre 1845. S'adresser à E. R. FABRE & Cie. Rue St. Vincent.

7 avril.

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS. VENDREDI prochain, le 10 du courant, étant le VENDREDI SAINT, il ne se fera aucune affaire à cette Institution. Par ordre, B. H. LEMOINE, Caissier.

Bureau de la Banque du Peuple, Rue St. François-Xavier, Montréal, 7 avril, 1846.

BANQUE DE MONTREAL.

VENDREDI, le 10 courant, étant le VENDREDI SAINT, sera observé par cette Banque comme JOUR DE FÊTE. Les Billets offerts pour Escompte devront être envoyés JEUDI. Par ordre du Bureau, A. SIMPSON, Caissier. Montréal, 6 avril 1846.

CHAUSSURES FRANCAISES.

LES SOUSSIGNÉS ont encore en main, de leur importation de l'an dernier, un assortiment assez considérable de BRODEQUINS ET SOULIERS pour Dames BOTTES, SOULIERS, etc., pour Messieurs, et ils attendent par les premiers arrivages du Printemps, un nouvel assortiment très varié.

E. R. FABRE & Cie. Rue St. Vincent, No 3.

EN VENTE, A LA LIBRAIRIE DES SOUSSIGNÉS, LE MOIS DE MARS,

Très jolie Edition élégamment Relié. Rue St. Vincent, No 3,—7 avril.

ASSEMBLÉES DE MONTREAL.

LA DERNIERE ASSEMBLÉE pour la Saison aura lieu à l'HOTEL RASCO, MERCREDI, le 20 du courant. Carte d'admission pour les personnes qui résident à Montréal, 15s. chaque. HENRY CHAPMAN, Secrétaire.

6 avril.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT,

RUE COTÉ No. 14.

ON trouvera constamment à cet ÉTABLISSEMENT, PLUSIEURS MILLIERS de PLANTES RARES de toutes espèces. Cette collection est la plus considérable au présent de l'Amérique. On invite le public à la venir visiter afin de pouvoir juger de l'étendue de cette collection. On ne paye rien pour voir. Rue Coté, derrière la Banque de Montréal. Montréal, 17 mars, 1845.

EN VENTE A la Librairie des Soussignés,

L'HISTOIRE DE NEW-YORK, Sous les Hollandais, par le Dr. E. B. O'Callaghan. E. R. FABRE, & Cie. Rue St. Vincent. 27 fev.

BEAUDRY & FRERE.

No. 124, RUE NOTRE-DAME,

ONT constamment un Assortiment très considérable des articles suivants, à des prix très avantageux: Couvertes de Laine, grandeur assorties; Flanelles de toutes les couleurs; Draps à Manteaux, de diverses couleurs; Draps de Castor, do do; bon choix d'étoffe à Pantalons; Plusieurs cents pièces Coton Blanc; 500 Pièces Coton Américain.

Montréal, 13 Janvier, 1846.

A LOUER.

UNE GRANDE MAISON de HUIT LOGEMENTS, avoisinant le terrain récemment acheté par le Gouvernement, situé au haut de la Rue de la Visitation. Cette Maison est très bien adaptée pour une MAISON DE PENSION ou MAGASIN d'Épicier, vu les grands travaux qui seront faits dans les environs, dans le cours de l'été prochain.

—DE PLUS— Une MAISON neuve, de 4 logements, rue Barré, faubourg St. Joseph, avec une grande Cour et Dépendances. Possession immédiatement.

—AUSSI— Une superbe MAISON en pierre de taille à 3 étages, de deux logements, très bien achevée et très convenable pour deux familles très respectables, située à deux minutes du marché neuf, rue du Champ de Mars.

—AINSI QU'— Trois MAISONS en Briques, à deux étages, de six logements, formant le coin Ouest du carré Papineau, nouvellement finies, avec un magasin et de belles dépendances, etc.; prix £30. S'adresser à H. LIONAIS, Rue Notre-Dame. Montréal, 17 Mars, 1846.

A VENDRE.

L'ART ÉPISTOLAIRE, pamphlet de 72 pages; contenant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires de Condoléance d'Introduction, de recommandation, &c. &c.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'Amour &c.

On le trouve en vente aux librairies de MM. Fabre et cie, rue St. Vincent. C. P. Leprohon, rue Notre-Dame. Rolland et Thompson, rue St. Vincent. Chepeleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable Bureau de l'Azore.

F. CING-MARS. Prix 20 sous, 7s. 6s. la douzaine.

PORCELAINE, FAIENNE, CRISTAL, GRÈS.

EN GROS ET EN DETAIL.

LE SOUSSIGNÉ prie ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Son Fond de Magasin est maintenant complet avec les différentes descriptions de Marchandises sus-mentionnées, et il appelle particulièrement l'attention sur la grande variété d'articles de KAOLIN IRON STONE.

Tables, dorées et unies, Services pour le Dessert le Thé, le Déjeuner et pour Chambres à Coucher; Lampe, de Lecture, de Palmer, Lampes Couvertes avec Cheminées; Coupes pour manger le Pain, Verres à Gâteaux; Moutons à Blanc-Manger, Services pour Thé et Café, de Métal Anglais; Couteaux et Fourchettes pour le Dîner et le Déjeuner, montés en Ivoire, Cuillères à Soupe et à Thé, Cabarets à Thé, Thermomètres, etc., etc.

L'assortiment en Gros est complet, et il se trouve avec un assortiment très étendu de Marchandises communes convenables pour le commerce de la ville et de la campagne, lesquelles peuvent être vendues par ballots ou par lots d'une douzaine.

Pour être vendus à Bas Prix. ROBERT ANDERSON, 171, rue St. Paul, Prèsque vis-à-vis la Maison de Douane. Montréal, 27 fév. 1846.

AVIS est par les présentes donné, qu'une demande sera faite à la Législature, à sa prochaine Session, d'un Acte pour incorporer une Compagnie qui se propose de construire un CHEMIN DE FER DE MONTREAL à PRESCOTT.

(Signé) J. FERRIER, GEO. SIMPSON, GEORGE CRAWFORD, WILLIAM DOW, W. MACDONALD, T. A. STAYNER, T. C. MEREDITH, M. McCULLOCH. Montréal, 27 fév. 1846.



P. GOULET, MARCHAND TAILLEUR.

(RECEMMENT ARRIVÉ DE NEW-YORK.)

L'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOUTIQUE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-à-vis JOS. BELLE, Ecr. Notaire, où il aura constamment en main un assortiment complet de Draps Casimirs, Patrons de Vestes, etc., etc.

Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servies si elles le prennent à son Magasin. M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs établissements des Etats-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers, n'en cédera à personne pour l'élégance des ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires. Montréal, 30 janvier, 1846.

A LOUER. DEUX MAISONS en pierre à deux étages.

Côte à Baron, sur les rues Sherbrooke et St. Denis. S'adresser à l'Évêché, rue St. Denis.—3 avril.

A VENDRE, A DES CONDITIONS FACILES!

1o. UNE superbe VERGER, formant l'encoignure de deux rues Dorchester et Campeau. Une rue parallèle à la ligne de derrière doit être ouverte depuis la rue Lagache jusqu'à celle de Ste. Catherine. Ce verger par sa position presque au centre de la cité, divisé en lots pour bâtir, rapporterait un grand prix. Il y a une Maison sur bâtie sur le terrain qui est élevé.

2o. Une terre de près de 70 arpents en superficie, située à la Petite-Côte, à l'extrémité du chemin Papineau, du côté nord-ouest de la deuxième barrière de péage. Il y a sur cette terre une jolie Maison de pierre à une étage.

3o. Cet autre superbe VERGER, contenant deux arpents de terre, en arrière de l'Asyle de la Providence, joignant les terrains de T. A. STAYNER, écuyer, ayant son front sur la rue St. Andrew, et borné en arrière par une rue projetée, ouverte en partie. Il y a sur le terrain une bonne maison, etc., etc.

4o. UN TERRAIN pour bâtir au coin nord-ouest des rues Lagache et des Allemands, très avantageux pour y établir un commerce.

Pour les conditions, s'adresser au soussigné No. 7, rue Amherst ou No. 56, coin des rues Notre-Dame et St. Claude. FELIX FORTIER, A. occid. 6 mars.

Agence a New-York.

J. C. ROBILLARD,

No. 5. Nassau Street.

EN présence de l'entraînement si progressif qu'éprouvent tous les jours le commerce du Canada, vers les Etats-Unis, le soussigné a cru important de connaître les NOMBRES MANUFACTURERS, qui, à New-York et dans ses environs, rivalisent si énergiquement avec l'Europe.—Il fera donc exécuter d'après les goûts coutumiers les objets dont on lui confiera les commandes, à ces

Mécanismes à Patentes, Inventions nouvelles, d'art ou d'agriculture, Perfectionnement de constructions, Plan d'architecture publique et privée, Ornements de Salons, Bijouteries et argenteries, Montres et Pendules, Articles de modes, Livres de littérature et de Médecine "publiés aux Etats-Unis," Instruments de Chirurgie, Et objets de tous genres.

AUSSI:—Marchandises diverses comme ci-dessus. N. B. Pour ornements et objets d'Eglises, s'adresser à l'Hôpital-General, (Sœurs Grises). J. C. ROBILLARD.

ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

A part de notre journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle: l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. L'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc.—et au moins quatre pages de musique par mois.

Comme on peut le voir par nos conditions d'abonnement, en tête de la feuille, on fait une grande déduction à ceux qui prennent les deux; ces personnes auront pour dix CHELINS seulement, à peu près CINQ CENTS grandes pages de littérature, etc., et CINQUANTE pages de Musique par an. La musique seule vaudra dans les familles, le prix de l'abonnement des deux publications.

Nos conditions de souscription sont: pour les villes, de payer l'abonnement à PREMIERE DEMANDE, et pour la campagne INVARIABLEMENT D'AVANCE.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées, (affranchies) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve.

STANISLAS DRAPEAU, Chef de l'Atelier.